

Rapport au Premier ministre
et à
la Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques

Michel Cosnard

Président des jurys des concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration de 2020

Jeudi 10 décembre 2020

Remerciements

Je remercie très chaleureusement Patrick Gérard, directeur de l'École Nationale d'Administration (ENA), pour m'avoir fait confiance en me confiant la présidence des jurys des concours d'entrée. En tant que Professeur d'informatique de l'Université de Côte d'Azur et ancien Président du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, ancien membre du Collège de Déontologie de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, je comprends cette nomination comme la reconnaissance de l'importance de l'approche scientifique, en particulier des sciences du numérique, et de l'éthique et la déontologie dans la haute fonction publique. Ce sont donc deux axes importants, parmi d'autres plus classiques, que j'ai souhaité privilégier. Je dois reconnaître que le mot de confiance prend ici tout son sens. Le jury a ainsi pu travailler en complète indépendance, sans pression et avec un soutien constant. Dans ces circonstances si particulières de la pandémie de Covid-19, Patrick Gérard a su prendre les décisions qui s'imposaient pour permettre aux concours de se dérouler dans les meilleures conditions tout en préservant au mieux la santé des candidats, des personnels et des membres du jury. Il a pris ses responsabilités en modifiant les épreuves orales mais en maintenant le principe essentiel d'épreuves conduites en présentiel.

Mes remerciements vont aussi aux personnels de l'École, en particulier à l'équipe de Michèle Bornert qui a mis en musique toute l'organisation avec cette rigueur souriante qui lui va si bien. Aucune fausse note durant ces neuf mois malgré la succession de confinements, déconfinements et autres couvre-feux. L'appui de Marcel Proulx, ancien directeur de l'École Nationale d'Administration Publique (Québec) s'est révélé très utile pour l'épreuve d'entretien, en particulier pour définir les critères d'évaluation.

Ma reconnaissance va à tous les membres des jurys. De la première à la dernière minute des concours, chacune et chacun d'entre eux ont rempli leur mission alors que la pandémie progressait et que plusieurs d'entre eux étaient des personnes à risque ! Encore un exemple du fait que l'État a tenu dans cette crise gravissime grâce à l'engagement de nombreux fonctionnaires et de professionnels dévoués.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à Béatrice Abollivier et à Maïté Gabet, les deux autres membres de la troïka. Nous avons travaillé durant des mois entiers, comparé les mérites de tous les candidates et les candidats, échangé sur des positions différentes, argumenté sur des avis parfois opposés et à chaque fois convergé vers le consensus. Travailler à leurs côtés a été un privilège.

Avertissement

Les commentaires spécifiques relatifs à chaque épreuve écrite ou orale par concours sont annexés à ce rapport et ne sont donc pas repris dans le corps du texte. Le texte du rapport résulte de nombreux échanges avec les membres du jury et les équipes de l'ENA mais n'engage que son auteur. Les propositions ou orientations sont précisées dans un encart.

Des concours organisés dans le cadre d'une situation exceptionnelle

La crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 a, bien entendu, eu des conséquences sur l'organisation et le déroulement des concours. Il est cependant absolument remarquable qu'à l'exception de l'épreuve collective d'interaction, toutes les épreuves écrites et orales ont pu se dérouler dans des conditions garantissant la sécurité sanitaire des candidates et des candidats, des membres des jurys et de l'ensemble des personnels d'organisation, et garantissant l'égalité de traitement de l'ensemble des candidates et des candidats.

En effet, en application de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, la direction de l'ENA a pu prendre des décisions permettant d'organiser les épreuves dans les meilleures conditions. C'est le cas pour les épreuves écrites d'admissibilité qui se sont déroulées du 24 au 28 août dans de vastes locaux (le Parc Floral de Vincennes pour la région Ile-de-France) permettant un accès sécurisé des candidates et des candidats, l'application stricte des mesures barrières et les conditions de sécurité sanitaire des équipes de surveillance. Aucun cas de Covid-19 n'a été signalé pendant cette semaine.

Cela n'a pas été aussi simple pour les épreuves orales d'admission. En effet, la durée des épreuves (près de 6 semaines) et la proximité entre les membres des jurys, les personnels d'organisation et de surveillance et les candidates et candidats n'ont pas permis la tenue des épreuves dans les mêmes conditions que les années précédentes. C'est pourquoi le Ministère de la transformation et de la fonction publiques a été conduit, à la demande de l'ENA, à prendre l'arrêté du 7 octobre 2020 portant adaptation des épreuves d'admission de la session 2020 des concours d'entrée à l'École nationale d'administration.

Les principales modifications ont été les suivantes :

- suppression de l'épreuve collective d'interaction ;
- augmentation du coefficient de l'épreuve d'entretien : le coefficient de l'épreuve collective d'interaction a été ajouté à celui de l'épreuve d'entretien qui est ainsi passé de 6 à 9 ;
- absence du public : les épreuves se sont déroulées à huis clos ;
- suppression de la documentation pour l'épreuve relative à l'Union Européenne.

Ces mesures, relevant à la fois des dispositions de l'arrêté sus nommé et du protocole sanitaire mis en œuvre, ont permis de conduire ces épreuves d'admission dans le respect de l'égalité de traitement des candidates et des candidats et des conditions de sécurité sanitaire optimales puisqu'aucun cas de Covid-19 n'a été détecté, que toutes les candidates et tous les candidats admissibles se sont présentés aux épreuves et qu'aucun membre du jury n'a fait défection. C'est un signe fort envoyé à l'ENA et au Ministère de la transformation et de la fonction publiques.

Des concours très difficiles et très sélectifs

Quatre concours indépendants correspondant à quatre voies d'entrée à l'ENA sont organisés simultanément et supervisés par quatre jurys dont la présidence et les deux vice-présidences sont communes au sein de la « troïka ». Au total, 83 places ont été offertes pour constituer la promotion 2021-2022 de l'école. Les conditions d'accès et de formation à l'Ecole nationale d'administration pour les trois premiers concours sont fixées par le Décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 modifié relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Ecole nationale d'administration.

Le concours externe a permis de recruter 40 élèves. Il est ouvert aux « candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant au moins trois années d'études supérieures ou d'un autre titre ou diplôme équivalent » (Article 8). **Dans les faits, les élèves recruté(e)s ont un master ou équivalent.** « Une préparation directe au concours externe est organisée de façon à assurer, dans la mesure du possible, l'égalité des chances entre les candidats quel que soit leur lieu de résidence, dans des établissements d'enseignement supérieur ou des centres publics (...) Elle peut également être réalisée par l'Ecole nationale d'administration » (Article 14). **En fait, les élèves recrutés par le concours externe ont suivi une telle préparation.** Deux centres de préparation se distinguent : l'Institut d'études politiques de Paris et le centre commun à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne et à l'Ecole normale supérieure (ENS). Il est à souligner que deux lauréats sont issus de la classe préparatoire « égalité des chances » de l'ENA.

Le concours interne a permis de recruter 32 élèves. Il est ouvert aux « fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent (...) ainsi qu'aux militaires et aux magistrats (...) ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier de 4 ans au moins de services publics. » (Article 10). **Une forte majorité des élèves recrutés sont fonctionnaires ou agents non titulaires de l'Etat.** « Avant de se présenter au concours interne, les candidats peuvent être admis à un cycle préparatoire ... » (Article 15). **En fait, tous les élèves recrutés par le concours interne ont suivi une telle préparation soit en présentiel, soit par correspondance.** Le centre de préparation principal est l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).

Le troisième concours a permis de recruter 7 élèves. Il est ouvert aux personnes « justifiant de l'exercice pendant une durée d'au moins 8 années au total d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association, ... » (Article 12). **Une forte majorité des élèves recrutés est issue du monde professionnel de l'entreprise.** « Avant de se présenter au troisième concours, les candidats peuvent être admis à un cycle préparatoire ... » (Article 25). **En fait, la plupart des élèves recrutés par le troisième concours a suivi une telle préparation soit en présentiel, soit par correspondance.** Le centre de préparation principal est également l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE).

Le décret n°2018-793 du 14 septembre 2018 « institue à titre expérimental et pendant une durée de cinq ans à compter du 1^{er} mars 2019 un concours externe spécial d'entrée à l'Ecole nationale d'administration réservé aux titulaires d'un diplôme de doctorat ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme. ». Ce concours, appelé communément « concours docteurs », a été ouvert cette année dans la spécialité « sciences humaines et sociales » et a permis de recruter 4 élèves titulaires d'un doctorat. **Les quatre élèves recrutés sont titulaires d'un doctorat en littérature, en histoire, en sciences politiques et en sciences économiques, complété par des expériences professionnelles en enseignement ou en recherche. Trois sont agrégé(e)s. Leurs travaux de thèse ont fait l'objet de publications.**

Au total, **1 775 personnes se sont inscrites et 1 105 ont passé les épreuves écrites**, soit 62% (1 111 en 2019 soit 64% en 2019 et 61 % en 2018), 203 ont été déclarées admissibles (11% des inscrites et 18% des présentes) et 83 admises (5% des inscrites et 8% des présentes) :

- concours **externe** : 603 personnes présentes pour 984 inscrites (61%), 95 admissibles (10% des inscrites et 16% des présentes) et 40 admises (4% des inscrites et 7% des présentes) ;
- concours externe spécial « **docteurs** » : 218 personnes présentes pour 317 inscrites (69%), 18 admissibles (6% des inscrites et 8% des présentes) et 4 admises (1% des inscrites et 2% des présentes) ;
- concours **interne** : 220 personnes présentes pour 344 inscrites (64%), 69 admissibles (20% des inscrites et 31% des présentes) et 32 admises (9% des inscrites et 15% des présentes) ;
- **troisième** concours : 64 personnes présentes pour 130 inscrites (61%), 21 admissibles (16% des inscrites et 33% des présentes) et 7 admises (5% des inscrites et 11% des présentes).

Au final, les concours sont très sélectifs, en particulier les concours externes.

En 2020, le concours le plus sélectif est le concours externe spécial « docteurs » avec un taux de sélection de 1% des personnes inscrites et de 2% des présentes. Les élèves recrutés sont d'excellente qualité, tant sur le plan intellectuel que sur les plans humain et personnel. Il existe manifestement un vivier et l'ENA est très attractive. Sans abaisser le niveau de qualité, il aurait été possible de recruter le double d'élèves.

Il est recommandé d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places à ce concours.

Le concours externe demeure un concours très sélectif avec un taux de sélection de 4% des personnes inscrites et de 7% des présentes. Les élèves recrutés sont de haut niveau (bac+5 avec souvent plusieurs masters et une formation spécifique à la préparation du concours). L'importance des stages et des séjours à l'étranger est à souligner. Trois types de stages sont à distinguer : en administration centrale, en préfecture et en ambassade. De plus, les meilleures candidates et candidats ont très souvent une forte implication dans des activités sociales.

Il est recommandé aux administrations de favoriser l'accueil en stage en cours de scolarité ou de préparation au concours.

Les candidates et candidats admissibles et admis sont majoritairement issus, pour le concours externe, des Instituts d'études politiques (en particulier de l'IEP de Paris), des écoles de commerce (en particulier d'HEC) et des écoles normales supérieures (en particulier de l'ENS Paris). Quelques personnes ont une formation à l'université, notamment dans les universités Paris 1 et Paris 2.

Le concours interne est lui aussi très sélectif puisqu'il s'adresse à des personnes déjà sélectionnées. Il est donc à considérer comme un concours d'évolution de carrière pour d'excellents fonctionnaires et agents contractuels de droit public désirant accéder à la haute fonction publique. Les candidates et candidats admissibles et admis(es) sont majoritairement issus des administrations en charge de l'économie et des finances, de l'éducation nationale, de l'intérieur, de la défense, des affaires étrangères et aussi des collectivités territoriales. Ce sont des personnes affichant une plus grande maturité que les externes, avec une très bonne connaissance de l'administration et des expériences en management de petites équipes.

Le troisième concours est très sélectif car c'est celui qui s'adresse aux personnes les plus éloignées de la fonction publique. Pour se présenter avec des chances de réussite, une démarche et un engagement très particuliers sont nécessaires. Les candidats retenus sont issus du monde de l'entreprise (éventuellement humanitaire), aucun(e) n'est élu(e) au sein d'une assemblée d'une collectivité territoriale ou responsable associatif.

Le principe de cette voie de recrutement est très important pour assurer une plus grande diversité des élèves. **Cependant une réflexion s'impose sur les modalités du concours, en particulier les épreuves écrites, qui ne paraissent pas totalement adaptées aux profils des candidates et des candidats, puisqu'elles reposent pour l'essentiel sur des connaissances de base acquises en général en formation initiale et non pas sur des compétences acquises pendant leur activités professionnelles.**

Origine des élèves et taux de féminisation

La moyenne d'âge de la promotion est un peu supérieure à 28 ans (l'élève le plus jeune a 22 ans et le plus âgé 43 ans) : 25 ans pour le concours externe, 32 ans pour le concours interne et le concours externe spécial « docteurs » et 35 ans pour le troisième concours. Cette promotion est un peu plus jeune que la précédente.

La répartition de l'origine géographique des élèves est assez bien équilibrée : un peu moins des deux tiers des élèves ont eu leur baccalauréat en province et 18% d'entre eux ont suivi une formation supérieure en province. Pour la première fois depuis plusieurs années, une élève est d'origine ultramarine (Martinique).

31 élèves sur 83 sont des femmes (37%) : 14 sur 40 pour le concours externe, 13 sur 32 pour le concours interne, 1 sur 4 pour le concours externe spécial « docteurs » et 3 sur 7 pour le troisième concours. Le taux de féminisation est légèrement supérieur à celui de l'année dernière mais reste en dessous des taux maximums atteints en 2011 ou en 2013. Pour le concours externe, le taux de féminisation est identique pour les personnes présentes aux épreuves écrites (35,76%), admissibles (34,74%) et admises (35%). Pour le concours interne, le taux de féminisation augmente à l'admission : personnes présentes aux épreuves écrites (36,36%), admissibles (36,23%) et admises (40,62%). Pour le troisième concours, les taux de féminisation à l'admissibilité et à l'admission sont les plus grands : personnes présentes aux épreuves écrites (34,38%), admissibles (42,85%) et admises (42,86%). Pour le concours externe spécial « docteurs » le taux d'admission (25%) n'est pas significatif compte tenu du faible nombre de places (4) et augmente si on prend en compte la liste complémentaire.

Les concours maintiennent ou augmentent leur taux de féminisation. Pour s'approcher de la parité, il convient donc d'agir en amont des concours pour encourager plus de femmes à préparer les concours et à se porter candidates. **En particulier, une action de sensibilisation pourrait être conduite au sein de la fonction publique pour accroître le nombre de candidates au concours interne.**

Le jury ne disposant pas des informations concernant l'origine sociale des candidates et des candidats, il ne porte aucun jugement sur cette question dans le cadre de ce rapport. Cependant, il convient de nuancer fortement la critique persistante de reproduction des élites et de formatage des élèves. Il est vrai que les candidates et les candidats ont des préparations très similaires, mais ceci est essentiellement dû à la difficulté des épreuves écrites. **L'entretien a montré, bien au contraire, une grande diversité d'origine, de formation et de sensibilité avec comme point commun un fort engagement au service de l'Etat ou des collectivités territoriales.**

Des épreuves écrites dignes d'un marathon

Les trois concours « traditionnels » comportent quatre épreuves écrites de 5 heures : droit public, économie, question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société et questions sociales ainsi qu'une épreuve de finances publiques d'une durée de 3 heures. Ces épreuves, organisées durant une semaine, sont très difficiles intellectuellement et physiquement. Il convient donc de s'y préparer intensivement. Pour les trois concours « traditionnels », la barre d'admissibilité a été fixée à une moyenne légèrement supérieure à 11/20, ce qui montre la difficulté de l'ensemble des épreuves lorsque l'on sait que les meilleures copies ont eu des notes supérieures à 15.

Les domaines couverts sont en parfaite adéquation de ce qui est attendu comme socle de base des connaissances d'un haut fonctionnaire. **Ces épreuves paraissent donc en phase avec le concours externe s'adressant à des étudiant(e)s au sortir de leur formation initiale.**

On peut cependant s'interroger sur la pertinence de ce mode de sélection pour les concours interne et le troisième concours. **En effet, pour ces deux concours, en particulier le concours interne, ce mode de recrutement paraît plus correspondre à un concours de rattrapage des recalé(e)s du concours externe qu'à des épreuves d'un concours interne mettant l'accent sur des acquis professionnels,** même si les formats et sujets des épreuves y font référence. Ces épreuves favorisent donc des candidat(e)s jeunes capables de soutenir un intense effort intellectuel et physique durant une semaine.

Un allègement des épreuves écrites du concours interne et du troisième concours permettrait certainement d'élargir le vivier de recrutement. Une proposition simple pourrait consister à rendre optionnelles les épreuves de questions sociales et de finances publiques (une épreuve au choix) et à remplacer l'épreuve de question contemporaine par un dossier sur un sujet professionnel au choix du candidat ou de la candidate.

A l'inverse, pour le concours externe spécial « docteurs », le fait qu'il n'y ait qu'une seule épreuve écrite peut conduire à augmenter le caractère aléatoire du thème de l'épreuve. **Compléter cette épreuve par une deuxième épreuve professionnalisante ou par exemple de questions contemporaines permettrait de diminuer cet aléa.**

Enfin pour l'ensemble des concours se pose la question d'au moins deux domaines non couverts: **le monde de l'entreprise et les connaissances scientifiques de base. Il est surprenant qu'on puisse recruter des hauts fonctionnaires totalement ignorants en ces matières, même si l'épreuve d'entretien peut aborder ces deux domaines.**

Des épreuves orales professionnelles

Comme cela a déjà été mentionné, les épreuves orales des concours 2020 ont été modifiées, en particulier par la suppression de l'épreuve collective d'interaction. **Il est vraiment très souhaitable que cette épreuve retrouve sa place pour les concours 2021.**

Pour les trois concours « traditionnels », les épreuves orales, en dehors de l'épreuve d'entretien et de l'épreuve collective d'interaction, sont au nombre de trois : épreuve portant sur les questions relatives à l'Union européenne, épreuve portant sur les questions internationales et épreuve en langue anglaise.

Pour le concours externe spécial « docteurs », l'épreuve d'entretien est complétée par une épreuve en langue anglaise ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale.

Dans chacun des concours, ces épreuves dites d'admission ont joué complètement leur rôle permettant à des candidates et des candidats distancés à l'écrit de remonter dans le classement et d'être admis : près de 40% des élèves reçus aux concours externe et interne n'étaient pas dans les 40 et 32 premières places à l'admissibilité. La personne classée à la 85^{ème} place de l'admissibilité du concours externe (sur 95) a été admise.

Il n'y a eu aucun incident signalé : respect des horaires, des procédures et des mesures barrières. Les membres des jurys ont pris soin d'assurer une parfaite égalité d'évaluation entre les candidats s'étant présentés non masqués ou masqués dans la mesure où le dispositif réglementaire s'est durci durant les épreuves orales. Le professionnalisme des personnels en charge de l'organisation et la qualité de la logistique sont à souligner. **Les échanges ont été de très haute qualité et les résultats sont globalement très bons.** Il est évident que plusieurs candidats et candidats recalés sont d'un niveau comparable à celles et ceux admis. Il existe clairement un grand vivier de recrutement.

L'entretien pour sélectionner de fortes personnalités

En 2020, l'épreuve d'entretien a joué un rôle encore plus important que lors des éditions précédentes puisque le poids de cette épreuve a augmenté (passant d'un coefficient 6 à un coefficient 9 suite à l'annulation de l'épreuve collective d'interaction). Les trois membres permanents de ces épreuves d'entretien (la troïka), aidés par les deux autres membres de chaque concours, ont souhaité adopter **une attitude bienveillante et exigeante** vis-à-vis de chacune des candidates et de chacun des candidats.

La bienveillance : le caractère solennel de l'épreuve, renforcé par la distanciation physique et les mesures barrières, pouvait contribuer à déstabiliser certaines personnes. Le jury a tenu à mettre en confiance les candidates et les candidats pour leur permettre de montrer le meilleur de leur personnalité. Aucune candidate et aucun candidat n'ont été déstabilisés ou n'ont paru perdre leurs moyens durant l'épreuve.

L'exigence : il est bien évident que, s'agissant du recrutement de futurs leaders et managers de la fonction publique, l'exigence doit être la plus haute possible. Elle s'est formalisée autour des trois grands groupes de qualités recherchées : l'intelligence de soi, l'intelligence des situations et l'intelligence de l'action.

Par **l'intelligence de soi**, nous avons mesuré la capacité à adopter une attitude proactive face aux problèmes, à faire montre d'une confiance en soi et d'un courage mesurés face au risque et à l'adversité, à tirer avec lucidité des leçons de ses expériences positives et négatives, à exercer son autorité et à faire preuve de loyauté. Enfin, nous avons essayé d'apprécier le sens de l'intérêt collectif et l'éthique personnelle des candidates et des candidats.

Par **l'intelligence des situations**, nous avons mesuré la capacité à décider après une appréciation juste et nuancée des problèmes dans une vision systémique. Nous avons évalué le sens de l'Etat, la capacité à apprécier les appuis et les résistances et la sensibilité aux conséquences des décisions en termes de valeurs et de liens d'intérêt.

Par **l'intelligence de l'action**, nous avons mesuré la capacité à accepter les points de vue différents du sien, à douter et à se remettre en cause, à travailler en équipe dans un souci constant d'efficacité. Nous avons apprécié la capacité d'écoute, la sensibilité aux personnes et à la dynamique des groupes.

L'entretien a donc été divisé en trois grandes parties permettant une interaction approfondie entre la candidate ou le candidat et les membres du jury. **La décision d'évaluation a toujours été prise de manière consensuelle à la suite d'une discussion à huis clos entre les membres du jury.**

Nous avons privilégié le recrutement de fortes personnalités capables de définir et de défendre des points de vue personnels en les argumentant. Il ne s'agissait pas, pour chaque candidate ou chaque candidat, d'adopter une attitude de provocation vis à vis des membres du jury et encore moins d'essayer d'abonder dans leur sens. **Les meilleur(e)s essayaient de se forger leur propre avis et de le défendre avec conviction et argumentation.**

L'entretien se base sur les dossiers individuels des candidates et des candidats. Il est recommandé de les remplir avec beaucoup de soin. Nous avons constaté, en particulier pour le concours externe, que certaines personnes détaillaient étonnamment plus leurs activités de loisirs que l'intérêt et les apports de leurs stages professionnels.

Les dossiers des candidates et des candidats du concours externe sont très succincts. **Il est recommandé de les revoir et de les compléter sur, au moins, deux points : description détaillée d'un stage ou d'un projet professionnel, avis de personnalités extérieures, en particulier des maîtres de stage.**

Pour les autres concours, les dossiers sont plus fournis et apportent des informations très intéressantes. Ils pourraient complétés par des avis de personnalités extérieures.

Une promotion attachée au service de l'Etat

L'ensemble des candidates et des candidats a montré une motivation profonde pour le service de l'Etat. Le rôle déterminant joué par l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités dans le cadre de la pandémie a été largement mis en avant comme source de motivation supplémentaire : « **l'État demeure le garant indispensable de la confiance, de la cohésion et de l'unité** ». Il s'agit de « **travailler au service de l'intérêt général, à l'heure où la puissance publique est un acteur incontournable pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre époque** » et « **de s'engager pour la collectivité et de faire vivre des valeurs républicaines, professionnelles et humaines.** »

Les objectifs plus précis sont par exemple de « **participer à l'élaboration des politiques publiques visant à mettre en œuvre la transition vers une société bas carbone** », « **de participer à la conception et à la mise en œuvre de l'action de l'Etat dans les territoires pour faire face aux nouveaux défis que posent au service public les multiples mutations économiques, sociales et démographiques** », « **de participer à la transformation de l'Etat par le numérique pour rendre l'action publique plus efficace, notamment pour les publics fragiles éloignés des services publics de base** » et « **d'être plus directement au service du public, en participant notamment à la construction de nouveaux consensus et en contribuant à l'évolution des modes d'action publique et de ses interactions avec la société** ».

Au final, on peut être rassuré et fier du recrutement de cette promotion de l'Ecole nationale d'administration. Rassuré car la relève est assurée par des futurs hauts fonctionnaires possédant des qualités intellectuelles et humaines au plus haut niveau et animés du désir et de la volonté de servir l'Etat. Fier car l'ensemble des jurys et des personnels de l'Ecole ont pu conduire à bien ces concours de recrutement dans le respect des textes garantissant la légalité des épreuves, l'impartialité des membres des jurys et l'équité de traitement des candidates et des candidats.

Au moment de passer le relais à l'équipe suivante, je formule le vœu que les conditions d'organisation des concours 2021 retrouvent leur normalité.

ANNEXE AU RAPPORT

Observations particulières émises par les jurys
de chacune des épreuves

L'intégralité des sujets ainsi que les meilleures copies sont en ligne sur www.ena.fr

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Droit public

Concours externe

Membres du jury : Ariane MEYNAUD-ZEROUAL et Vincent DROULLE
Moyenne de l'épreuve : 8,11

Le sujet soumis aux candidats consistait en une composition de droit public relative au sujet suivant : « Les pouvoirs publics et la protection de l'environnement ».

À titre liminaire, un paradoxe mérite d'être souligné. Bien que les copies témoignent, dans leur ensemble, d'un investissement manifeste de la part des candidats, le résultat ne paraît pas à la hauteur du travail engagé. En effet, le traitement du sujet s'est avéré globalement décevant à l'aune du double objectif qu'il poursuivait : apprécier la culture publiciste généraliste des candidats et vérifier leur aptitude à l'analyse et au raisonnement juridiques. À cet égard, deux observations méritent d'être formulées, la première ayant trait à la forme, la seconde au fond.

En premier lieu, la volonté de faire état d'une réflexion suscitée par le sujet a conduit de nombreux candidats à perdre de vue l'essentiel : la maîtrise de la méthodologie. Bien que la plupart des copies aspire de prime abord à répondre aux canons de l'exercice, par la production d'une introduction et d'un plan en deux parties/deux sous-parties, il semble que l'exercice ne soit pas toujours compris. Dans cette perspective, un nombre important de copies omet de procéder à une définition des termes du sujet ou se contente d'une définition tautologique (par exemple, « la protection de l'environnement est le fait de protéger ce qui nous entoure »). Or seule la définition des termes du sujet ou, à tout le moins, une réflexion quant au choix des termes retenus permet d'en mesurer les enjeux. À cet égard, la définition des « pouvoirs publics » semblait cruciale pour appréhender pleinement la portée de ce sujet. Au fond, l'absence d'entreprise définitionnelle aboutit à un propos insuffisamment problématisé, révélé par un plan « stéréotypé » et des connaissances davantage « récitées » que mises en mouvement à l'appui d'une démonstration.

On doit souligner que la grande majorité des candidats maîtrisait largement les connaissances nécessaires pour le traitement du sujet et a su s'appuyer sur des références normatives ou jurisprudentielles nombreuses et, le plus souvent, pertinentes. Mais, dans un certain nombre de cas, l'abondance des références s'est apparentée à un exercice d'érudition juridique ostentatoire, cachant péniblement la difficulté du candidat à faire preuve de hauteur de vue.

Par contraste, certains candidats se sont distingués par une excellente maîtrise de l'exercice et nous invitons vivement les futurs candidats à consulter les meilleures copies, dans la mesure où elles illustrent le souci de répondre à une exigence méthodologique.

En second lieu, l'exercice doit être compris comme une invitation à prendre du recul sur un sujet central, susceptible d'embrasser les divers pans du droit public interne, comme européen et international. En ce sens, on a pu regretter l'étroitesse des connaissances juridiques révélée par le traitement que certaines copies ont réservé au sujet.

Tout d'abord, une vision réductrice de la protection de l'environnement a parfois été retenue, limitant cet enjeu à la question climatique. Pour éviter un tel écueil, il convient notamment de s'interroger sur le choix des documents retenus au sein du dossier et, plus encore, sur les silences, voire les zones d'ombre soigneusement entretenues, afin que le candidat puisse développer une réflexion singulière. Se limiter aux éléments développés dans le dossier documentaire présente le risque de circonscrire à l'excès le champ de sa réflexion.

Ensuite, on ne peut qu'inciter les candidats à développer un raisonnement juridique et à se garder, par ricochet, de propos d'ordre « journalistique ». La densité juridique d'un raisonnement croît à mesure que les fondements du droit public sont convoqués. Que l'on songe à une réflexion, qu'appelait le sujet, relative à la notion de police administrative, voire à l'articulation des polices administratives générale et spéciale.

Par ailleurs, la sophistication de certaines connaissances juridiques contraste, en certains cas, avec la gravité des erreurs commises sur des notions fondamentales. Par exemple, la connaissance de l'organisation administrative française, de l'articulation des pouvoirs au sein d'un État unitaire ou encore de la différence entre normativité et invocabilité reste un prérequis à toute réflexion en droit public et interdit de limiter la définition des pouvoirs publics à l'État ou de considérer que la convention d'Aarhus n'a aucune portée juridique. Il s'agit d'une épreuve de droit public *général*, adjectif sur lequel nous insistons pour encourager les candidats à proposer une réflexion d'envergure, assise sur une solide culture juridique.

Enfin, le traitement de ce sujet sur la protection de l'environnement appelait une mise en perspective avec les autres intérêts publics que poursuit l'action administrative, qui a trop souvent fait défaut au profit d'une approche unilatérale. Aussi cruciaux que soient les enjeux environnementaux, ceux-ci ne résument pas à eux seuls la diversité des objectifs poursuivis par les pouvoirs publics et le développement durable n'épuise pas la notion d'intérêt général.

En définitive, il est attendu de tout candidat à l'exercice de fonctions supérieures au service de l'État qu'il démontre son aptitude à intégrer la complexité des enjeux du monde contemporain. Dans cette perspective, quel que soit le sujet proposé, l'épreuve de droit public permet de distinguer les candidats qui savent conjuguer la recherche d'une conciliation équilibrée entre les différents principes juridiques avec la capacité à faire émerger des propositions réalistes, efficaces et argumentées.

Concours interne

Membres du jury : Anne LECARD et Benjamin DEFOORT
Moyenne de l'épreuve : 8,99

Le sujet proposé aux candidats consistait en la rédaction d'une note visant à s'interroger sur l'opportunité que le ministre de l'intérieur adresse aux préfets une circulaire afin de leur demander de déférer systématiquement au juge administratif les arrêtés municipaux qui viendraient à concurrencer l'exercice d'une police spéciale dévolue aux autorités étatiques.

Sur la forme, les copies démontrent une maîtrise de la méthodologie de la note administrative. Les copies sont globalement agréables à lire et le style est soigné. La plupart des copies ont adopté un plan en deux parties assez clair et ont commencé par un effort de définition des termes du sujet puis ont présenté de manière lisible leur problématique et l'annonce de leur plan.

En général, les candidats ont bien exploité l'intégralité du dossier documentaire ce qui démontre un fort esprit d'analyse et de synthèse. Le jury regrette néanmoins des erreurs de terminologies et des maladresses de vocabulaire, certains candidats parlant notamment de « défèrement » au lieu de déféré préfectoral. Sur le fond, le traitement du sujet s'est toutefois avéré assez décevant pour plusieurs raisons.

En premier lieu, le jury regrette le manque de connaissances juridiques concernant la police administrative mobilisées pour le traitement du sujet. En effet, rares sont les candidats qui ont défini les notions de police administrative, de police administrative générale et de police administrative spéciale. De même, en dehors de l'analyse du dossier documentaire, peu de candidats ont traité de manière générale des concours de police. Les copies démontrant une maîtrise théorique de ces notions ont donc été valorisées. Le jury tient ici à rappeler que s'agissant d'une épreuve de droit public, les candidats doivent faire preuve d'un excellent niveau de maîtrise des connaissances générales en droit public et ne pas se contenter d'exploiter au mieux les documents qui sont mis à leur disposition dans le dossier.

En deuxième lieu, rares sont les candidats qui se sont interrogés sur le caractère légal ou non d'une telle circulaire. D'une part, très rares sont les candidats qui se sont demandés si le ministre de l'intérieur était compétent pour adresser une telle circulaire, à savoir si son édiction rentrait dans le champ matériel de son pouvoir réglementaire. En particulier, très peu ont recherché si une telle systématisme ne revenait pas à faire disparaître le pouvoir discrétionnaire dont disposent les préfets dans l'exercice de leur faculté de déférer aux juridictions administrative un acte administratif. D'autre part, trop peu de copies ont analysé la nature juridique de la circulaire et notamment le caractère impératif de ses dispositions, ce qui impliquait que cette dernière puisse faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le juge administratif.

Or, il fallait analyser le risque contentieux tant sur la forme de la circulaire que sur le fond.

Sur le fond, le projet de circulaire induisait une application stricte d'un principe d'exclusivité des polices spéciales. Or, il incombait sur ce point aux candidats d'analyser les jurisprudences du dossier documentaire pour discuter de la portée réelle de cette exclusivité et de l'existence d'éventuelles exceptions de nature à remettre en cause la position revendiquée dans la circulaire.

Globalement les candidats ont su analyser et résumer toutes les jurisprudences. Toutefois, certains candidats ne les ont pas mis en perspective avec le sujet et notamment avec le terme « systématiquement » volontairement choisi par le jury. Il incombait également aux candidats d'analyser l'opportunité d'adresser une telle circulaire en termes de faisabilité, ce qui supposait de se poser la question des moyens techniques des préfetures, des effectifs et des ressources. Les candidats ont globalement bien analysé cette question et ont bien exploité les documents du dossier sur ce thème.

En troisième lieu, le jury a pu déplorer parfois un manque de cohérence dans les propositions des candidats. Certaines copies sont parfois même contradictoires : elles réfutent le caractère exclusif des polices spéciales, en identifiant des exceptions dans lesquelles le maire demeure compétent pour agir légalement, tout en proposant un déféré systématique contre ces mêmes décisions, ce qui suppose de les regarder comme illégales. Ce manque de cohérence a parfois été analysé par le jury comme un moyen de pouvoir répondre au sujet par l'affirmative, comme si c'était la réponse attendue, en faisant abstraction des éléments juridiques qu'ils avaient mis en évidence mais qui n'allaient pas dans ce sens. Les copies tirant toutes les conséquences de leurs constatations juridiques ont donc ainsi été fortement valorisées.

En quatrième lieu, et dans cette même logique, il est à regretter que certains candidats aient volontairement ou involontairement modifié le sujet. D'une part, certains ont en réalité déformé le sujet pour s'interroger sur l'opportunité d'adresser une circulaire aux préfets afin qu'il leur soit demandé de systématiquement déférer au juge administratif les arrêtés municipaux qui viendraient à *s'opposer* ou *porter atteinte* à l'exercice d'une police spéciale dévolue aux autorités étatiques. La requalification du sujet en ce sens conduisait nécessairement à une réponse positive, alors que l'objectif du sujet devait justement conduire les candidats à analyser le sens du terme « concurrencer ».

D'autre part, le sujet était volontairement général, alors que certains candidats l'ont restreint au contexte d'état d'urgence sanitaire ou aux questions sanitaires. De telles copies ont été naturellement sanctionnées.

Les candidats maîtrisent globalement les principes de la décentralisation, de la déconcentration, des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales et de la question du contrôle de légalité et du déféré préfectoral. Toutefois, certains confondent les notions de déféré préfectoral et le contrôle de légalité. Beaucoup de candidats ont également bien rappelé les rapports entre le préfet et les communes en rappelant la nécessité du dialogue au sein du couple préfet-maire.

De très bonnes copies se sont enfin démarquées par des propositions de mesures très concrètes, originales et opérationnelles soit pour accompagner la mise en œuvre de la circulaire ou soit en lieu et place de la circulaire proposée. Beaucoup de candidats ont aussi proposé de manière intéressante le contenu ou les grandes lignes que pourrait revêtir une telle circulaire.

Troisième concours

Membres du jury : Elina LEMAIRE et Jean-François BAFFRAY
Moyenne de l'épreuve : 9,06

Le sujet invitait les candidats à réfléchir à l'adaptation du fonctionnement des institutions étatiques en période de crise, à travers l'articulation des pouvoirs et des compétences du couple Parlement-Gouvernement, et plus largement l'architecture institutionnelle du régime parlementaire.

L'énoncé orientait clairement cette réflexion dans un sens pratique et du point de vue d'un conseiller ministériel s'adressant au ministre chargé des relations avec le Parlement : proposer des solutions destinées à favoriser l'efficacité de l'action étatique tout en préservant les attributions constitutionnelles du Parlement.

Sur la forme, les membres du jury tiennent à souligner que les travaux des candidats n'ont pas toujours respecté la nature de l'exercice (rédaction d'une note avec formulation de propositions concrètes) et ont, assez régulièrement, dérivé vers la dissertation descriptive, voire scolaire. Trop souvent, les membres du jury ont constaté que les documents annexés au sujet étaient surexploités, sans faire l'objet d'aucune analyse. Simplement résumés la plupart du temps, ils étaient artificiellement insérés dans un plan sans mise en perspective.

Sur le fond, les membres du jury observent que les candidats ont massivement livré une mauvaise interprétation de la théorie de la séparation des pouvoirs, alors que les documents annexés au sujet invitaient à relativiser l'idée de séparation-spécialisation. Ils déplorent que la plupart des candidats n'aient pas répondu à la problématique, qui était celle de la préservation des compétences du Parlement en temps de crise, dans l'intérêt aussi du gouvernement. Ils regrettent également que les candidats aient cantonné leur réflexion à l'actuelle crise sanitaire, alors que le sujet et les documents les invitaient manifestement à une réflexion plus large.

Lorsque les candidats ont spécifiquement traité du sujet (les relations du Parlement et du Gouvernement en temps de crise), ils formulaient trop souvent des propositions ne relevant pas de la compétence du Gouvernement (ainsi de la proposition de modification des Règlements des assemblées parlementaires, de la proposition de constitution de commissions d'enquête parlementaires ou encore de la proposition de modification des règles relatives à la composition de ces dernières).

Autrement dit, au regard du sujet, beaucoup de recommandations n'étaient pas pertinentes, opérationnelles, réalistes ou juridiquement justes, dénotant une incapacité de nombreux candidats à se projeter dans des fonctions auxquelles la réussite au concours les destinent.

De même, trop peu paraissent s'être interrogés sur les raisons pour lesquels un conseiller ministériel pouvait être amené à formuler de telles propositions.

Il était en effet attendu des candidats que, tout en soulignant les vertus de l'efficacité de l'action gouvernementale en temps de crise, ils mesurent les devoirs des membres du gouvernement à la préservation des prérogatives des parlementaires, autant que les avantages, toujours pour le Gouvernement, à associer députés et sénateurs à la gestion des situations de crise. Il leur revenait de formuler des propositions – en direction des membres du Gouvernement et à l'administration donc – propres à faciliter/améliorer, à court terme, ces rapports entre le Gouvernement et le Parlement.

Les copies qui ont été le mieux valorisées sont ainsi celles des candidats ayant d'abord compris que le Parlement ne peut légiférer en temps de crise comme en période normale et qu'il convient alors de renforcer sa mission de contrôle du Gouvernement et de l'administration, ensuite été capables de démontrer que le Gouvernement avait lui-même à gagner à ne pas entraver cette mission de contrôle mais, au contraire, à la faciliter, pour satisfaire à une exigence démocratique légitime, renforcée pendant l'état d'urgence.

Economie

Concours externe

Membres du jury : Claude PONDAVEN et Jean-Paul NICOLAÏ
Moyenne de l'épreuve : 8,65

Sujet :

Les incitations économiques sont-elles efficaces ?

1- Répartition des notes

La moyenne générale de l'épreuve est de 8,5 sur 20 (écart type de 3,7).

2 % des notes sont supérieures ou égales à 16 sur 20 : la meilleure note est 19.

8 % des devoirs obtiennent une note au moins égale à 14.

35 % des copies ont au moins 10/20.

65 % des copies n'ont pas la moyenne.

40 % des copies ont une note inférieure ou égale à 7.

Plusieurs observations et recommandations s'imposent pour aider les candidats à améliorer leurs résultats.

2- Observations générales

Les candidats ont généralement une bonne culture économique même si le jury a fait preuve en ce domaine d'une certaine indulgence. D'importants efforts ont été réalisés tant sur la forme que sur le fond. Beaucoup de candidats ont une rédaction correcte ou soignée et s'efforcent de structurer leur analyse. Trop de candidats ont néanmoins donné l'impression d'utiliser des fiches toutes prêtes (mais mal adaptées) sur des thèmes proches du sujet posé. Ils n'ont pas véritablement traité le sujet posé.

Le sujet n'était pas facile ; ce n'était pas une pure question de cours et une réflexion s'imposait. Les bonnes copies se sont démarquées par l'analyse menée ; ces candidats ne se sont pas contentés de rassembler leurs connaissances. Ils ont mené une véritable réflexion personnelle, parfois simple mais percutante, et se sont efforcés d'illustrer leur approche en associant notamment une véritable analyse des documents joints à la problématique. Quelques candidats ont une connaissance assez approfondie du sujet et ont mené une analyse parfois séduisante et habile. Plusieurs ont saisi l'opportunité de la crise économique de 2020 pour illustrer les effets escomptés des mesures incitatives liées au programme de relance.

Les mauvaises copies font en revanche très souvent un inventaire de références juxtaposées avec des affirmations non coordonnées. Les devoirs prennent alors l'apparence d'informations récitées sans grand intérêt ou de manière trop superficielle, et avec un style ou un vocabulaire journalistique.

Les copies moyennes rassemblent des connaissances théoriques ou empiriques mais souvent trop descriptives ou mal maîtrisées. Les devoirs ne sont pas structurés et ne répondent pas suffisamment au problème posé.

2.1. Sur la forme

Les devoirs sont cohérents sauf rares exceptions : introduction, annonce de plan, développements construits sont bien maîtrisés. La rédaction est assez souvent soignée ; beaucoup de copies sont bien écrites. Les termes du sujet sont définis.

En revanche un grand nombre de copies sont très longues ; les candidats récitent, décrivent, répètent la même argumentation. L'analyse fait alors défaut et l'impression générale qui en ressort est assez médiocre.

2.2. Sur le fond

Une bonne copie peut être simple et percutante dès lors que le candidat pose le sujet, justifie son plan, argumente ses idées, interprète les documents joints et propose une vraie réflexion sur le sujet.

Les devoirs sans réflexion sont bâtis à partir de fiches thématiques. Le candidat récite les acquis sans s'efforcer de construire une réflexion personnelle et parfois sans rechercher de lien précis avec le sujet posé. L'effet est alors assez redoutable. Trop de copies présentent des exemples comme s'ils étaient des arguments, sans le moindre cadrage théorique ou conceptuel.

Les candidats doivent utiliser leurs connaissances pour construire une réflexion personnelle. Ils doivent prendre le temps de réfléchir à la question posée ou au thème central du devoir. Le candidat doit s'interroger sur la portée du sujet, soulever des questions, apporter des nuances, proposer parfois des solutions, dégager des perspectives globales cohérentes. L'utilisation des documents fournis s'impose aussi. Le candidat doit donc utiliser ses connaissances et les adapter au sujet en construisant sa propre approche.

Les candidats maîtrisant ces consignes valident une note supérieure à 10.

Pour le sujet, il convenait de s'interroger notamment sur :

- le rôle et la nature des incitations,
- leur mise en œuvre,
- leur impact économique,
- les objectifs visés,
- la recherche d'efficacité en termes de politique économique.

Les bonnes copies raisonnent et argumentent, osent même parfois – mais très rarement – faire des propositions en termes de relance et politiques d'accompagnement. Ces initiatives sont valorisées dans une épreuve de concours.

2.3 Recommandations

Deux messages s'imposent pour aider le candidat à réussir son épreuve d'économie :

- la nécessité d'analyser le sujet en proposant une vraie problématique : construire un raisonnement et argumenter sur la base des connaissances maîtrisées,
- l'utilité de bien maîtriser le raisonnement sans réciter des théories ou citer des rapports sans en extraire l'information utile: il faut maîtriser ses références et appuyer son analyse sur des fondements.

Le bon candidat doit utiliser ses connaissances pour clarifier son analyse, argumenter et convaincre. Beaucoup de candidats ont compris le but de l'exercice même si le jury attendait plus de technicité, de connaissances et de maîtrise du sujet. Tenant compte du niveau général de l'épreuve, le jury a ainsi pris la décision de valoriser fortement les meilleures copies en leur accordant un bonus mais tout en encourageant ces candidats à renforcer leur culture et analyse économique.

Concours interne

Membres du jury : Constance BOUBLIL-GROH et Maxime FAJEAU
Moyenne de l'épreuve : 9,68

L'épreuve d'économie est un exercice visant à sanctionner non seulement des connaissances théoriques et empiriques, mais également à évaluer les capacités de réflexion et d'argumentation des candidats. Le jury tient à souligner ce travail d'appropriation du sujet par les candidats.

Dans l'ensemble, les bonnes copies se conformaient aux critères soulevés dans les précédents rapports et dont certains éléments essentiels sont soulignés ici.

1. Difficulté du sujet

Le sujet portait sur la planification écologique. Il était assorti de documents présentant plusieurs pages de chiffres et graphiques avant de proposer des éléments plus textuels d'une technicité croissante. Ces documents invitaient les candidats à un effort important pour articuler et structurer de nombreux contenus. La difficulté majeure consistait à analyser la planification écologique à l'aune de connaissances économiques afin de dégager des lignes d'action publique. Il était donc attendu des candidats une mise en avant des tensions du sujet sur l'opportunité de la planification appliquée à l'écologie.

2. Impressions générales sur la forme

Les copies étaient généralement soignées, avec un effort pour structurer la réflexion et présenter des recommandations.

L'exercice de la note administrative appelle nécessairement un cadre type mais ne doit pas pour autant conduire les candidats à écarter une structuration plus personnelle. En effet, l'exercice vise également à évaluer la capacité du candidat à proposer une réflexion argumentée autour du sujet, et non une simple restitution de connaissances.

Par ailleurs, si l'introduction ne doit pas être trop longue et empiéter sur les développements dans le corps de la copie, elle ne saurait s'abstraire d'un certain nombre d'éléments essentiels à la bonne orientation de la réflexion. Les meilleures copies ont ainsi fait un effort de définition, de contextualisation du sujet pour dégager des enjeux. Une attention toute particulière doit être portée sur la définition des termes du sujet. Cet aspect distingue bien souvent les meilleurs candidats en leur permettant de délimiter précisément l'objet de l'épreuve. Ainsi un manque de définition a conduit certains candidats à traiter un sujet connexe sur les politiques environnementales au sens large en éludant la planification qui était pourtant le cœur du sujet.

Enfin, le jury est toujours très attentif à la précision des références et citations proposées par les candidats. Il a pu être constaté parfois que les rapports d'institutions internationales étaient mentionnés par la seule référence à l'année de publication et au nom de l'institution (ex : OCDE 2020), sans plus de précision sur le nom des auteurs ou du rapport. Au regard du grand nombre de publications proposées chaque année par les institutions internationales, une référence aussi minimaliste est invérifiable.

3. Impressions générales sur le fond

Les meilleures copies ont démontré de solides connaissances sur le sujet.

Le sujet impliquait une maîtrise de concepts économiques dépassant le seul cadre écologique. Le jury a apprécié les copies présentant la planification comme un mode d'allocation des ressources alternatif au marché, en exposant ainsi les concepts de défaillance de marché, d'externalité, de biens publics. Le sujet ne pouvait donc pas être traité pleinement par un simple étalage de connaissances sur les politiques environnementales, mais nécessitait la construction d'une réflexion à l'aide de concepts économiques dont la maîtrise a permis au jury de distinguer les candidats. Le jury a ainsi valorisé les nombreux candidats qui ont fait preuve d'une capacité d'analyse plus personnelle, en s'aidant des différents paradigmes économiques qui pouvaient ici être mobilisés en nombre. Cette approche suppose une maîtrise des concepts qui sont alors articulés pour proposer une réflexion originale.

Nous avons valorisé les candidats dont la réflexion présentait un équilibre dans chaque sous-partie autour du triptyque : théories, faits économiques, auteurs. Cependant, un étalage de théories et d'auteurs sans réel développement n'a évidemment que peu de sens. Ainsi une excellente copie ne se mesure pas au nombre de références, mais sans aucun doute à la cohérence qu'elle aura su démontrer entre ces dernières.

Nous tenons à rappeler que le recours aux documents n'est pas facultatif. Loin d'épuiser le sujet, les documents visent néanmoins à rappeler aux candidats certains aspects essentiels, attendus dans leurs développements. Les documents apportaient volontairement de la nuance. De plus, ces documents fournissaient des données brutes issues de l'INSEE. Les meilleures copies sont celles qui ont su tirer parti du contenu des documents et notamment extraire des données – abondantes – l'information pertinente.

Troisième concours

Membres du jury : Annaig-Charlotte PEDRANT et Luc HERITIER
Moyenne de l'épreuve : 11,31

1. La difficulté du sujet

Le sujet proposé invitait les candidats à apporter des préconisations pour trouver un nouvel équilibre entre la politique commerciale et les enjeux sanitaires et de développement durable. Une difficulté associée à ce sujet était de proposer une mise en relation et une analyse cohérentes des enjeux sous-entendus par les différentes dimensions du sujet. L'articulation du raisonnement autour de ces enjeux nécessitait une capacité à s'extraire du contexte de la pandémie du coronavirus pour proposer un équilibre durable à travers des préconisations opérationnelles.

2. Impressions générales sur la forme

Pour la majorité des copies, des efforts de présentation et d'organisation ont été proposés, permettant ainsi de retrouver les codes de forme d'une note administrative. Un travail a régulièrement été réalisé pour structurer les préconisations et les dérouler de manière logique.

Il est cependant regrettable que de nombreuses copies n'offrent pas une introduction réellement problématisée, ce qui est dommageable pour le lecteur qui ne peut appréhender complètement l'intérêt du sujet et du raisonnement offert dans la suite de la copie. Une insuffisance de définition des concepts utilisés (notamment en ce qui concerne les théories du commerce international) peut aussi expliquer un certain manque de profondeur des copies.

Certaines copies présentent des faiblesses de forme qui souvent se cumulent, traduisant une expression et, sans doute, une approche du sujet confuses : fautes d'orthographe et de grammaire, style particulièrement éloigné d'une note administrative, structure de plan peu convaincante etc. De même certaines copies ne contiennent aucune ou très peu de données chiffrées, ce qui paraît paradoxal s'agissant d'une épreuve d'économie, dans laquelle au surplus le candidat est en situation de dresser un état des lieux et de proposer des axes d'intervention dans le domaine de la politique économique.

Enfin, l'absence quasi systématique de conclusion laisse le lecteur sur sa faim.

3. Impressions générales sur le fond

Le jury a noté une diversité intéressante de raisonnements et de préconisations. Un nombre significatif de candidats a fait preuve d'une bonne maîtrise de l'environnement national et européen. Le jury a aussi apprécié la présence d'exemples concrets pour appuyer les propos de certains candidats.

Cependant, la difficulté du sujet s'est avérée d'autant plus forte que la notion de développement durable ne semble pas être comprise dans son ensemble. Nous pouvons regretter que le développement durable ait été réduit à l'aspect environnemental, induisant une rupture de raisonnement avec la dimension économique et une absence fréquente de la dimension sociale. L'absence de discussion autour du rôle des territoires dans la question de la ré-industrialisation est aussi fréquente malgré l'introduction dans le sujet d'un document à ce propos. Le jury souligne aussi une certaine faiblesse des copies concernant la théorie économique qui est fréquemment sous-développée et qui est rarement reliée aux préconisations proposées. Cela aurait permis d'avoir des préconisations plus étayées mais aussi d'interroger l'aspect opérationnel de certaines propositions.

Un certain nombre de copies comporte, en première partie, un développement important sur la situation et la présentation des enjeux, essentiellement fondé sur les éléments du dossier, mais une seconde partie plus faible quant à l'intérêt et à la pertinence des propositions.

Les candidats paraissent parfois ne pas avoir été capables de dépasser certaines généralités, semblant ramener le sujet à des appréciations très générales autour de la notion mal définie et peu argumentée de souveraineté économique.

En conclusion, le jury considère que les bonnes copies respectent le format de la note administrative et proposent une analyse ancrée dans la théorie économique avec un raisonnement qui tend à considérer l'ensemble des enjeux du sujet.

Question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

Concours externe

Membres du jury : Isabelle ANTOINE et Arnaud FREYDER
Moyenne de l'épreuve : 8,91

Le sujet de l'épreuve était : « Les pouvoirs publics face à la crise de l'autorité ».

Le jury a considéré qu'une bonne copie devait réunir les **qualités de forme et de fond suivantes**.

Sur la forme, le libellé de l'épreuve appelait une « composition » c'est-à-dire une copie de qualité et d'ampleur, ne se limitant pas à des éléments descriptifs, récités et/ou juxtaposés.

Des « qualités de rédaction » étaient attendues, autrement dit une orthographe et une grammaire irréprochables et un style si possible élégant, du moins clair. Il n'est pas inutile de rappeler que la présentation contribue à la qualité de la copie : les copies à la graphie difficilement déchiffrable ou comportant de multiples fautes d'orthographe ne plaident pas en faveur du candidat.

Le jury a également valorisé les « qualités d'argumentation » et les « capacités critiques », à savoir l'aptitude du candidat à dérouler un argumentaire construit, nuancé, sachant épouser différents points de vue et à en dégager une vraie force de conviction.

La bonne copie faisait ainsi preuve d'une capacité à interroger le sujet, à poser les définitions et la problématique, l'épreuve convoquant les notions de « pouvoirs publics » et d'« autorité » qui méritaient indéniablement une analyse fouillée pour préparer un raisonnement clair et étayé. Celui-ci, tout en s'appuyant sur de solides références, se devait d'être propre au candidat. A cet égard, le simple alignement de références ou de citations, manifestement issues de cours d'histoire des idées politiques, n'approfondissant pas la pensée des auteurs cités (voire les citant à contresens), était à proscrire. Rappelons que cette épreuve, contrairement à ce que quelques candidats ont trop rapidement inscrit en haut de leur copie, n'est pas une épreuve de « culture générale » mais de « question contemporaine ».

Sur le fond, le candidat devait convoquer des « connaissances dans les domaines littéraire, philosophique, historique et des sciences humaines et sociales ». Le jury s'est donc attaché à valoriser les candidats qui ont su exploiter des connaissances réelles, approfondies et non superficielles et ont réussi à ne pas traiter le sujet que sous un seul angle disciplinaire

(uniquement historique, philosophique ou sociologique...). Il était ainsi requis des connaissances pluridisciplinaires et une faculté à les faire dialoguer au service d'un raisonnement global. « L'autorité » constituait à ce titre un très beau thème en tant qu'il empruntait tout à la fois à une tradition philosophique, à des évolutions historiques, à des grandes pages de la littérature, à des analyses économiques et sociologiques, à des dimensions géopolitiques et internationales...

Le travers le plus fréquent a indéniablement été de s'en tenir à une composition historique, au demeurant souvent truffée d'inexactitudes ou de raccourcis saisissants. Dans le cadre d'une « épreuve contemporaine », la bonne copie devait se situer « ici et maintenant ». S'il était bien sûr indispensable d'éclairer le raisonnement par des exemples tirés de l'histoire, ainsi que de l'actualité internationale, la nature même de l'épreuve conduisait à privilégier les copies qui portaient un diagnostic centré sur l'action des pouvoirs publics aujourd'hui. Ainsi, ont été valorisées les copies qui s'interrogeaient à la fois sur le paradoxe que constitue, à bien des égards, la crise de l'autorité à laquelle sont confrontés les pouvoirs publics dans les démocraties représentatives, ainsi que sur le rôle joué par la mondialisation, les réseaux sociaux, l'aspiration à davantage de démocratie directe de la part de citoyens mieux éduqués et informés que par le passé, ... dans la crise de l'autorité.

Trop de copies ont en outre adopté une approche réductrice des « pouvoirs publics », soulignant peu ce que ce pluriel pouvait signifier dans notre régime démocratique contemporain : les développements sur le pouvoir législatif ou sur l'autorité judiciaire ont été quasi inexistantes, les candidats assimilant « pouvoirs publics » et « exécutif » dans une définition vague et globalisante de l'Etat. Cette incapacité à embrasser les pouvoirs publics au sens large a dès le départ obéré les capacités de réflexion des candidats.

Dans le même ordre d'idées, ce qui a fait défaut dans la plupart des copies est une réflexion sur la nature des enjeux soulevés par le sujet du point de vue d'un candidat à *un concours de la fonction publique*. La question sous-jacente à la crise de l'autorité est celle du fondement de l'autorité dans un régime démocratique. A l'évidence, la nature de l'autorité dans un régime républicain n'est pas la même que sous une monarchie ou un système autoritaire ou totalitaire. Mais ce point pourtant essentiel n'a été que rarement approfondi et il ne suffisait pas d'énumérer les successions de crise de l'autorité depuis le Moyen Âge, voire l'Antiquité, pour cerner le problème posé. Sans ce détour indispensable, le candidat était bien en peine de démontrer que la contestation de l'autorité peut avoir plusieurs degrés, revêtir différentes formes et entraîner diverses conséquences, qu'il fallait analyser avec nuance.

On peut ajouter que les bonnes copies ne se limitaient pas à des développements sur la France et démontraient leur capacité à penser les différences entre les contextes ou les types de régimes et leurs effets sur les enjeux posés par le sujet. Ont ainsi été valorisés les raisonnements qui ont su s'extraire, au moins à titre de comparaison, du contexte hexagonal.

Enfin, comme les textes le prévoient, l'épreuve vise à vérifier l'« aptitude de futurs hauts fonctionnaires à appréhender les enjeux et les finalités de l'action publique dans le gouvernement des sociétés ». Le jury a été sensible, à cet égard, aux candidats s'efforçant de développer une réflexion prospective et ne s'arrêtant pas au diagnostic, au demeurant souvent formulé sur un registre quasi journalistique. Il était attendu des réponses et des

propositions aussi opérationnelles que possible, et non simplement conceptuelles. Certes, s'agissant d'un concours s'adressant à des candidats sans expérience professionnelle, il n'était pas attendu de leur part des connaissances détaillées du fonctionnement de l'administration, mais la démonstration de leur culture de citoyen, de leur curiosité intellectuelle et de leur effort à se projeter dans les habits de futurs hauts fonctionnaires. Il en est malheureusement ressorti peu de propositions étayées, réalistes, originales, sachant s'extraire de la sempiternelle réinvention du « pacte républicain », du « vivre ensemble » ou des « valeurs communes ». Les « propositions opérationnelles » des candidats sont à cet égard souvent tombées dans une narration à la fois vague, prescriptive et simpliste.

En conclusion, le jury souhaite insister sur deux points en particulier.

Le premier tient à la préparation de l'épreuve. Le sentiment qui se dégage n'est pas celui d'un manque mais d'un *excès de préparation, sur un registre qui n'est pas le bon*. Beaucoup de candidats et de candidates se sont contentés de restituer un cours d'histoire sans qu'il intervînt à l'appui de quelque démonstration que ce fût, ou de faire étalage d'une culture prédigérée issue de fiches de lecture. En particulier, les choix d'exemples et de références ont fait preuve d'une homogénéité caricaturale et contreproductive. Le jury insiste sur le fait que la préparation de cette épreuve ne peut pas reposer sur la simple ingestion d'une culture faussement encyclopédique mais doit avant tout aiguïser la capacité de raisonnement et de démonstration des candidats.

En second lieu, il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve de leur capacité à mobiliser leurs connaissances pour construire une analyse *personnelle* et formuler des préconisations *opérationnelles*. Les candidats ayant risqué une démonstration et des solutions un peu originales ont été rares. Or, chacun doit être bien convaincu que le risque de cette épreuve de question contemporaine n'est pas de s'engager, quitte à ne pas être en accord avec le jury, mais de ne pas le faire.

Concours interne

Membres du jury : Delphine GOUGEON et Nicolas DESFORGES

Moyenne de l'épreuve : 10,57

Sujet : Faut-il un Etat fort ?

Les notes vont de 2 à 17. La moyenne se monte à 11,55. La médiane se monte à 11.

1/ Sur l'approche du sujet

- Dans l'ensemble le sujet a été compris et les hors sujet peu nombreux.
- Ses termes n'ont toutefois pas toujours été bien posés : l'Etat fort est parfois interprété de manière réductrice comme un état contraignant ou violent. La problématique manque parfois de clarté et de pertinence.
- Certaines copies manifestent une hésitation à rentrer dans le vif du sujet et à se saisir véritablement de la question.

2/ Sur la réponse à la question posée

- De nombreuses copies se révèlent statiques ou analytiques et se bornent à présenter le catalogue des théories de l'État et de leur évolution.
- Les copies sont souvent peu engagées et le candidat se positionne fréquemment en observateur neutre : il y a peu de prise de risque.
- Parfois le point de vue est tellement balancé qu'il confine à l'incohérence : pour un État fort certes mais avec des contre-pouvoirs plus forts encore.
- Les bonnes copies sont celles qui répondent clairement à la question, quel que soit le sens de la réponse.
- De même, lorsqu'elles plaident pour un État fort, elles en définissent les limites liées à l'Etat de droit mais aussi les éléments constitutifs positifs : capacité de décision, vision stratégique, efficacité, confiance ...

3/ Sur les références

- Elles restent classiques et centrées sur la France.
- La citation de Paul Valéry « si l'Etat ... » apparaît dans quasiment une copie sur deux.
- De nombreux candidats convoquent la même fiche que le correcteur voit défiler sous ses yeux.

4/ Sur la conduite de la copie

- Les introductions sont généralement bonnes, parfois presque trop riches, au risque d'épuiser une partie du sujet.
- Les annonces du plan sont claires mais ne donnent pas toujours lieu au développement qu'elles promettent.
- Les conclusions sont malheureusement souvent squelettiques montrant ainsi que la gestion du temps n'a pas toujours été optimale.

5/ Sur la forme

- Le style est convenable avec parfois quelques naïveté d'expression ou des familiarités.
- Les fautes d'orthographe ne sont pas rares.
- La calligraphie est parfois illisible à déchiffrer. Le correcteur, en dépit de son extrême attention, risque de perdre une partie de sa substance ce qui est mécaniquement préjudiciable à la copie.

Troisième concours

Membres du jury : Chantal DIDIER et Jean-Richard CYTERMANN
Moyenne de l'épreuve : 10,24

Sujet : Le pouvoir et les experts : qui fait quoi ?

Le sujet a été dans l'ensemble compris par les candidats, mais de manière très inégale, qui explique les différences de notes qui s'échelonnent entre 3 et 17, avec une moyenne légèrement supérieure à 10.

Les moins bonnes copies sont celles qui n'ont pas su s'évader de la crise sanitaire. Beaucoup des candidats assimilent expertise à gestion de crise. Ils ne voient ou ne savent pas que des politiques publiques s'appuient sur des travaux de recherche et d'expertise pour définir des stratégies ou même pour la gestion courante de politiques publiques.

D'une manière générale, les candidats n'ont pas vraiment décrit la typologie du recours aux experts et n'ont d'ailleurs pas utilisé toujours à bon escient les documents fournis. Ils ne savent pas comment travaillent les experts, ne voient pas la possibilité d'expertise collective. Curieusement le mot recherche, méthodologie de la recherche ou résultat de la recherche apparaît rarement.

Il y a parfois une confusion dans les concepts. Des candidats n'ont pas compris qu'un ministre, qu'un membre de cabinet, même s'ils ont été choisis pour leurs expertises, ne sont plus experts lorsqu'ils occupent des fonctions politiques. Pour donner un exemple trouvé dans une copie : Colbert n'est pas un expert mais un ministre. Et tout intellectuel n'est pas un expert.

Les copies sont malheureusement très franco-françaises. Le rôle des experts de la commission européenne n'est que rarement évoqué. Celui des experts auprès des organisations internationales, pourtant important dans la définition de stratégie de politiques publiques

Un certain nombre de copies utilise intelligemment des références historiques, philosophiques ou littéraires. D'autres, rares, s'attachent à faire des propositions concrètes. Ces deux points ont été jugés positivement.

Enfin, il faut déplorer dans quelques copies une orthographe et un style défaillant, mais qui coïncident souvent avec un fond tout aussi défaillant.

Questions sociales

Concours externe

Membres du jury : Martine BELLANGER et Jean-Yves HOCQUET
Moyenne de l'épreuve : 9,52

Rappel important des attendus de l'épreuve de questions sociales, en préambule au sujet du concours.

« L'épreuve de questions sociales consiste en la rédaction d'une note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier. »

Elle a pour objet, à partir d'une mise en situation au sein de l'administration, d'apprécier la maîtrise par le candidat des connaissances de base en cette matière, sa compréhension des enjeux et sa capacité de relier les approches juridique, financière et institutionnelle pour construire une analyse et formuler des recommandations. **Il ne s'agit pas d'une note de synthèse et la seule exploitation du dossier fourni ne permet pas de répondre à la question posée.** (...)

Le dossier fourni en appui, qui ne dépasse pas vingt-cinq pages, doit être utilisé par le candidat pour appuyer sa démonstration grâce à l'exploitation des documents de réflexion voire de données chiffrées. **Le candidat doit faire preuve de cohérence et de clarté dans ses analyses et formuler des propositions argumentées et opérationnelles.**

Sujet :

Administrateur(trice) civil(e) au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé, vous êtes chargé(e) de rédiger une note présentant des orientations de cohésion sociale en mobilisant les leviers de l'intervention publique qui permettent d'y répondre.

Le dossier fourni incluait 6 extraits d'articles ou de rapports.

Evaluation globale

Le sujet a peut-être déstabilisé compte tenu de son caractère transversal. Toutefois, un certain nombre de candidats a répondu à ce qui était demandé c'est-à-dire une présentation hiérarchisée des préconisations justifiées par une analyse originale. A l'inverse, d'autres candidats semblent avoir choisi de retraiter des fiches préalablement préparées et souvent stéréotypées.

Attendus pour une très bonne copie

1. **Une réponse directe au sujet « orientations de cohésion sociale et leviers de l'intervention publique » pour y répondre. La problématique est bien posée.** Un plan possible comportait deux parties :
 - a. Partie 1, analyse des orientations, comme la réduction des inégalités ou des disparités.
 - b. Partie 2, les leviers possibles de l'intervention publique avec la présentation de propositions opérationnelles.Un plan en trois parties était aussi possible.
2. **La réponse tant dans les orientations que dans les leviers fait apparaître le caractère multisectoriel des orientations, des acteurs engagés.**
3. **La note est synthétique et bien argumentée, et propose une approche analytique et pas seulement descriptive.**
4. **Les documents sont mobilisés seulement pour appuyer les arguments avancés dans la note.**
5. **La note inclut des propositions opérationnelles et réalistes :** la présentation de la temporalité à court, moyen et long termes est précisée, afin de mettre en évidence les priorités dans les interventions. Les moyens financiers ou les sources de financements sont précisés.
6. **Un bonus va aux copies faisant preuve d'originalité**
7. **Sur la forme : Le plan est bien annoncé dans une introduction courte et claire.**

Quelques Illustrations sur la base de commentaires pour de très bonnes copies

Note	Commentaire
17	<i>Excellente copie répond directement au sujet. Introduction claire et annonce du plan. Approche originale Les parties sont construites sur la base de constats pour appuyer des propositions. La dimension multisectorielle est présente, les acteurs et moyens concrets sont définis dans les différents champs retenus. La temporalité est parfois mentionnée.</i>
17	<i>Excellente copie et analyse. Annonce claire du plan en 3 parties. Problématique définie. Parties équilibrées, axes et interventions retenues.</i>
16	<i>Note opérationnelle bien rédigée. Synthèse claire en 4 parties pour 4 Orientations du Plus CT (après Covid) au plus LT. Avec motifs, moyens et parfois échéance. Pas de bonus, peu ou pas de mobilisation des textes</i>
15	<i>Répond au sujet directement, propositions originales, actions territoriales, populations vulnérables, capacités. A pris les distances par rapport aux textes proposés; budgets estimés pour certaines actions et planning de mise en œuvre proposé.</i>
15	<i>Titre: Orientations visant à favoriser la cohésion sociale : Réponse directe au sujet. Annonce du plan à la fin de l'introduction. Partie 1 Favoriser l'insertion professionnelle Partie 2 Favoriser la Mixité sociale. Des propositions concrètes sont faites, partenariats avec autres acteurs envisagé. Bon équilibre entre les propositions. Manque peut-être les priorités et temporalité pour faire une copie excellente!</i>
14	<i>Copie traite directement le sujet. Intro claire et annonce du plan. Partie 1 CS enjeu transversale A Politiques d'assistance et lutte contre inégalités. B Prise en compte des dimensions plus subjectives. Lien fait entre les parties. Partie 2 Leviers face aux nouveaux enjeux. Mobilisation des différents acteurs et ministères. Très bonne copie, agréable à lire mais manque la définition de priorités et de temporalités</i>

Ce qui fait une copie qui ne répond pas aux attendus et sera notée en dessous de la moyenne à très en-dessous :

1. **Une réponse « type hors sujet »** : la note reprend « un état des lieux » ou « les limites des politiques de cohésion sociale » sur la base des documents en 1ère partie, souvent longue (2/3 de la copie), puis en partie 2 présente les orientations et leviers, sans pouvoir toujours terminer la rédaction.
2. Une copie qui **se limite presque uniquement à la synthèse des documents fournis** en support du sujet.
3. Une note rédigée **sous la forme d'une dissertation générale, convenant plus au sujet de « question contemporaine »**. La copie peut être bien rédigée, faisant état de connaissances, mais ne propose pas d'analyse concrète et des propositions, comme le suppose le sujet de « questions sociales ».
4. Une copie se focalisant seulement sur un aspect des politiques de cohésion sociale, et reste donc sur un secteur ou un levier, par exemple, celui de la fiscalité.
5. Une copie qui se limite à une liste descriptive d'interventions, sans proposer d'analyse.
6. **Sur la forme : Pas de définition de sujet dans l'introduction et le plan de la réponse n'est pas annoncé.**

Quelques Illustrations sur la base de commentaires pour des copies sous la moyenne

Note	Commentaire
9	<i>Copie ne répond pas directement au sujet. Passe en partie les limites actuelles des actions de CS et en partie 2 présente les leviers pour pallier les manques et limites. Politique de l'emploi, de la réduction des inégalités; L'analyse est bien conduite. Toutefois conviendrait mieux à une dissertation générale qu'à une note opérationnelle</i>
9	<i>Répond au sujet autour de 3 axes Lien social et solidarité (I). Réduction des inégalités (II) Amélioration des conditions de vie (III) Priorités aux jeunes, à l'emploi sont définies; Partie III n'est pas terminée; l'ensemble reste trop général. Des améliorations sont recommandées, mais ne sont pas déclinées en propositions précises dans des agendas donnés par exemple.</i>
8	<i>Copie ne répond pas directement! Intro générale et annonce du plan: Bilan des politiques de CS (I) et Réorientations (II). La partie 1 est très bien rédigée mais reste sur le bilan. Partie 2 inclut de nouveau une partie synthèse. Donc il reste un seulement point B sur les réorientations de cohésion sociale qui restent très générales.</i>

7	<i>Bilan et limites de la cohésion sociale sur la base des politiques "offensives" et « défensives » de CS et perspectives. Plutôt une dissertation générale, mais pas de note. Les politiques en termes d'emploi, très juste levier de la CS, arrivent en toute dernière page de la copie!</i>
7	<i>La partie 1 est consacrée à la crise de la cohésion sociale. Partie longuement développée au détriment des orientations et des leviers de l'intervention publique, qui sont le sujet. La partie 2 porte essentiellement sur volet fiscal et de façon trop synthétique! Note bien écrite et claire.</i>
7	<i>Copie qui se lit bien mais le candidat a disserté sur la base des documents sur la cohésion sociale et ses problèmes actuels. Toutefois, les orientations et les interventions sont décrites en une page et demie et ne sont pas analysées, sans doute par manque de temps.</i>

Concours interne

Membres du jury : Tiphaine GARAT et Raphaël DALMASSO
Moyenne de l'épreuve : 9,16

L'épreuve de questions sociales portait sur le déploiement partiel du télétravail dans la fonction publique.

Le télétravail a été largement mobilisé pendant la période de confinement. En retour d'expérience, il était demandé aux candidats de proposer des pistes d'amélioration du dispositif sur 3 volets : l'organisation du télétravail (cadre juridique, modalités pratiques), la gestion des ressources humaines (management) et le maintien de la qualité du service public (rapport à l'utilisateur).

Les remarques principales du jury sont les suivantes.

- Le travail rendu par les candidats ressemble plus à une note de synthèse (exercice d'ailleurs globalement bien maîtrisé) qu'à une note avec propositions.

Les candidats, dans leur grande majorité, savent réaliser une note de synthèse. Ils sont capables de synthétiser les documents du dossier, d'en extraire les informations essentielles et de les organiser. Ils ont toutefois du mal à se détacher des textes, notamment en reformulant les faits et concepts. Ainsi, cette technique très standardisée de l'exercice, bien que maîtrisée, conduit à une multiplication de copies quasi-identiques, tant en terme de plan (1- « Etat des lieux » 2- « Propositions »), que de contenus tirés exclusivement (malheureusement) des documents. Il est en effet très regrettable de constater le peu de « connaissances personnelles » et de réelles analyses et propositions personnelles contenues dans les copies. Ces dernières sont rares à montrer une originalité ou une singularité tant sur la forme que sur le fond.

Les copies gagneraient en qualité et en intérêt si le sujet était simplement problématisé. Cela permettrait aux candidats de s'appuyer et de mettre en perspective les documents tout en faisant montre de leurs capacités d'esprit critique et, de fait, de rédaction d'une note plus personnelle avec des propositions autres que celles contenues dans les documents.

Sur la forme, le choix fait par la quasi-totalité des candidats de titres et de sous-titres très longs et très alambiqués ne permet pas une lecture fluide de la note.

Le plan retenu par la plupart des copies ne permet par ailleurs pas de relier aisément constat et pistes d'amélioration.

- Peu de candidats capitalisent sur leurs pratiques et a fortiori sur l'expérience imposée par la crise sanitaire.

La qualité de l'exercice réalisé par la majorité des candidats tient à leurs compétences générales d'analyse et de synthèse, bien plus qu'à leur maîtrise du sujet.

Trois enjeux majeurs auraient pu être détaillés dans la note, ce qui a peu été le cas. Beaucoup se sont limités à l'enjeu de la fracture numérique qui était détaillé dans les documents. Reste que les enjeux en termes de continuité du service public et/ou de ressources humaines ont été très peu abordés par les candidats. De même, les différents acteurs ou instances susceptibles d'être concernés (instances de représentation du personnel, syndicats, médecine du travail...) sont largement oubliés, voire inconnus.

Dans le cadre d'un concours interne, il est regrettable que les candidats, exerçant des fonctions au sein des administrations, n'aient pas été en mesure de mettre en perspective ce qu'ils ont pu observer dans leur administration ces derniers mois et d'en extraire les forces et les faiblesses. Cela aurait pu leur permettre de proposer des pistes d'amélioration innovantes ou, tout du moins, différentes de celles proposées dans les documents. En outre, la pluralité des fonctions publiques n'est que trop rarement abordée, de même que celle des statuts des personnes y travaillant (fonctionnaires ou contractuels).

Par ailleurs, les pistes proposées restent souvent très approximatives, voire banales. Elles concernent beaucoup le bien-être du télétravailleur, rarement « celui » de l'administration et encore moins celui de l'utilisateur. La notation a valorisé les copies qui ont su formaliser des propositions réalistes et concrètes, dans le souci de la diversité des métiers et de la continuité du service public.

- Peu de candidats s'interrogent sur la pertinence des documents mis dans le dossier.

Par exemple, l'un des documents du dossier était extrait d'une enquête sur le télétravail. De nombreux candidats ont proposé d'étendre le champ d'investigation et de recherche de cette cellule de recherche pour le compte de l'Etat, sans s'interroger sur la nature de cet observatoire ou ses moyens. Dans un monde où les fausses informations sont légions, il est regrettable que les candidats utilisent le contenu des documents sans prendre de recul.

Troisième concours

Membres du jury : Colette BEC et Roland CECCHI-TENERINI

Moyenne de l'épreuve : 7,82

Les candidats étaient invités à réfléchir sur l'efficacité de la politique de protection de l'enfance et à présenter, dans une note d'analyse, leurs propositions pour renforcer cette politique à la lueur des évolutions actuelles (afflux de mineurs étrangers, effets liés à la crise sanitaire, notamment). Le sujet invitait à s'interroger sur la question de la recentralisation de cette politique dans la continuité du rapport parlementaire commis par *la mission d'information sur l'aide sociale à l'enfance*.

Plusieurs constats s'imposent compte tenu d'une moyenne (7,82) et d'une médiane (7), basses :

- un certain nombre de candidats ont rencontré des difficultés du fait d'une insuffisance de connaissances sur la protection de l'enfance (copier-coller de certains documents constituant le dossier) ;
- des candidats n'ont pas discuté de l'intérêt ni de l'apport de la décentralisation pour une politique qui par définition est de proximité. Ils ont proposé une recentralisation de cette politique sans aucun recul, ni analyse réelle ;
- pour autant une dizaine de candidats a su maîtriser le sujet et a fait preuve de réelles compétences à analyser avec précision les effets de cette politique, à cerner les causes de certaines déficiences (en s'appuyant sur le dossier) et, en conséquence, à faire des propositions réalistes et pertinentes dans un échéancier maîtrisé ;
- à noter pour une majorité de candidats, l'utilisation pertinente du dossier avec mention des pièces utilisées en appui de leurs constats voire de leurs propositions ;
- sur la forme, peu de fautes d'orthographe dans l'ensemble et un écrit bien maîtrisé.

Finances publiques

Concours externe

Membres du jury : Carole MAUDET et Louis BAHOUGNE
Moyenne de l'épreuve : 8,41

Question n° 1 : La cession d'actifs publics : enjeux et perspectives.

Question n° 2 : La suppression de la taxe d'habitation : modalités et impacts pour les finances publiques locales.

Question n° 3 : La gratuité des services publics de secours.

L'épreuve de finances publiques est constituée de trois questions différentes assorties, à l'occasion, de documents ou de tableaux permettant d'initier une réflexion construite et argumentée. Ces questions ont été conçues comme devant permettre au jury d'apprécier diverses aptitudes des candidats dans le domaine des finances publiques : connaissances, capacité d'analyse et pragmatisme.

Chacune des questions posées a souvent suscité de très longs développements sans rapport direct avec le sujet à traiter ni consistance financière avérée. Par ailleurs, l'utilisation et la valorisation des documents par les candidats se sont révélées très hétérogènes. Il est par ailleurs regrettable que les candidats adoptent souvent un style péremptoire, recourant à des jugements peu étayés et des formulations bien éloignées de celles qui peuvent être attendues d'un haut fonctionnaire.

Les meilleures copies ont pu montrer qu'il était tout à fait possible de se placer dans la situation demandée, de définir les termes du sujet et de comprendre la question posée. Mais cette méthode suppose que le candidat prenne un certain temps de réflexion pour poser les termes de la problématique ainsi que les principaux enjeux et lignes de force du sujet avant même de lister toutes les idées qui peuvent lui venir à l'esprit à l'évocation de tel ou tel terme de l'énoncé.

Ces candidats ont fait preuve des qualités essentielles : savoir définir un sujet et l'ancrer dans l'actualité; bien rédiger; faire preuve de réflexion et de recul ; sélectionner de façon organisée des connaissances en lien avec le sujet en les structurant autour d'une problématique à la fois claire et simple ; analyser un document sans le paraphraser.

Parmi les candidats ayant obtenu les notes les plus faibles, certains n'ont pas même le niveau minimum attendu d'un diplômé en termes d'orthographe et de syntaxe. Des copies ont été rendues «blanches».

Enfin, certains candidats, tout en ayant manifestement préparé l'épreuve et montrant des capacités de rédaction certaines, n'ont pas fait preuve de la réflexion et du recul nécessaires. Les solutions à mettre en œuvre ont souvent tenu une part réduite, quelquefois à la limite du lieu commun ou manquant de prise avec la réalité, et sans examen sérieux de leur faisabilité.

Les examinateurs observent également l'extrême récurrence de certains éléments de réponse formulés presque exactement de la même façon alors qu'un effort de réflexion personnelle est absolument nécessaire.

Le jury estime devoir formuler les conseils suivants à l'attention des futurs candidats :

- l'ensemble du programme doit être maîtrisé par les candidats ;
- la bonne réussite de l'épreuve suppose de savoir gérer son temps, en répondant de façon équilibrée aux trois questions posées ;
- l'attention des candidats pourrait être appelée sur la forme : un minimum de soin apporté à l'écriture facilite la lecture des correcteurs qui ont un grand nombre de copies à examiner en un temps limité, et un nombre excessif de fautes d'orthographe n'est pas acceptable à un concours de ce niveau ;
- la réflexion doit être personnelle et ne saurait se limiter à replacer des éléments de cours stéréotypés sans recul, ni mise en perspective.

Concours interne

Membres du jury : Sophie BAZIADOLY et Julien CHARTIER

Moyenne de l'épreuve : 10

L'épreuve écrite de finances publiques, d'une durée de trois heures, a pris la forme de trois questions à réponses courtes prenant chacune appui sur plusieurs documents.

Les trois sujets étaient ancrés dans l'actualité.

Question n° 1 : A quoi servent les lois de finances rectificatives ?

Question n° 2 : Peut-on « verdir » le budget de la France ?

Question n° 3 : Les départements peuvent-ils faire face à leurs dépenses ?

Le jury a estimé que le niveau des candidats était satisfaisant pour répondre aux attentes de cette épreuve, s'agissant tant de la méthode que des connaissances sur le programme. Certaines copies se sont nettement démarquées, les trois questions posées ayant été traitées de façon satisfaisante et équilibrée. Ces candidats ont démontré qu'ils étaient capables de répondre aux questions posées avec recul, discernement, en mobilisant des connaissances précises, bien maîtrisées et à jour sous une forme structurée et fluide. En revanche, d'autres candidats ont montré que les fondamentaux des finances publiques n'étaient pas bien maîtrisés (loi de finances rectificative, recettes et dépenses des collectivités territoriales...).

Le premier sujet devait amener les candidats à réfléchir sur l'enjeu que représente le recours régulier à la loi de finances rectificative afin de trouver un équilibre entre la nécessité de coller au plus près des finances publiques et la sincérité en matière budgétaire. Il nécessitait de voir tous les angles sous lesquels le sujet pouvait être traité, économique, politique, juridique et budgétaire.

Le second sujet présentait un certain degré de technicité. L'analyse de deux extraits d'un rapport de l'IGF et du CGED au sujet du verdissement du budget de l'État, précédé d'un chapeau introductif, devait au moins permettre aux candidats d'expliquer la signification en termes de dépenses et de recettes d'un budget vert pour 2021 ainsi que d'identifier les limites inhérentes à ce type d'exercice.

Le troisième sujet donnait une projection aux candidats via un graphe de la tendance en matière d'évolution des dépenses des départements en distinguant les différentes prestations sociales que ces collectivités territoriales attribuent (RSA, AAH...). Un tableau permettait de raccrocher ces dépenses aux recettes afin de voir la dynamique entre ressources et départements. Les candidats étaient aussi invités à mobiliser de nombreuses connaissances qui ne figuraient pas en tant que telles dans les documents fournis.

Troisième concours

Membres du jury : Brigitte SABLAYROLLES et Xavier CABANNES
Moyenne de l'épreuve : 10,32

Sujet :

Question n°1 : Le niveau des prélèvements obligatoires en France est-il excessif ? *(notée sur 7)*

Question n°2 : A quoi servent les dépenses fiscales ? *(notée sur 7)*

Question n°3 : Faut-il donner plus d'ampleur au budget de l'Union européenne ? *(notée sur 6)*

L'épreuve écrite de finances publiques, d'une durée de 3 heures, a pris la forme de trois questions prenant appui sur un ou plusieurs documents. Le jury a estimé que le niveau des candidats était globalement correct pour répondre aux attentes de cette épreuve :

- ainsi, certaines copies ont été jugées bonnes, voire excellentes : 23 des 60 copies corrigées ont en effet obtenu des notes supérieures ou égales à 12 et allant jusqu'à 17. Ces derniers ont su répondre avec pertinence, précision et concision aux questions posées et ont ainsi obtenu de bons résultats. Ils ont fait preuve des qualités essentielles attendues par les membres du jury : savoir définir un sujet et l'ancrer dans l'actualité, bien rédiger, faire preuve de réflexion et de recul, sélectionner de façon organisée des connaissances en lien avec le sujet en les structurant autour d'une problématique à la fois claire et simple, analyser un document sans le paraphraser et gérer le temps ;

- d'autres candidats, tout en ayant manifestement préparé l'épreuve et montrant des capacités de rédaction certaines, auraient dû approfondir leur réflexion et faire preuve de recul ;

- enfin, quelques candidats se sont montrés éloignés du minimum requis, témoignant d'une absence de préparation à la 5^{ème} épreuve écrite du concours ou d'une possession partielle du programme. Parmi eux, 6 copies ont obtenu une note inférieure ou égale à 5. Ces derniers ont parfois traité très partiellement au moins une des trois questions, voire ont traité seulement une ou deux questions, faute de temps ou de maîtrise des aspects du programme.

Quelques candidats ayant obtenu les notes les plus faibles n'ont pas le niveau minimum attendu en termes de rédaction.

La grande majorité des candidats ont toutefois traité la totalité des trois questions et aucune copie n'a été rendue « blanche ».

Au-delà des exigences de connaissances et de clarté, les trois questions, qui faisaient appel à la réflexion, n'appelaient pas tout à fait le même type d'analyse.

S'agissant de la réponse à la question 1, considérée comme une question de réflexion, les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui, au-delà d'une correcte définition des prélèvements obligatoires, ont su mettre le niveau de ces prélèvements en regard d'un niveau de prestations publiques d'une part, ont su d'autre part faire le lien entre niveau de prélèvements élevé et dépenses publiques, et enfin ont indiqué que la question du niveau des prélèvements revenait à s'interroger sur notre modèle de société.

La réponse à la question 2, à la fois question de cours et de réflexion, exigeait, outre des connaissances de base sur le mécanisme et le poids des dépenses fiscales, une réflexion équilibrée sur leur efficacité au regard de leurs objectifs affichés, ainsi que sur les tentatives de maîtrise et de réformes. Ont été valorisées les copies qui, en plus de la maîtrise du sujet, ont apporté une réflexion sur les avantages et les biais des dépenses fiscales et ont esquissé des propositions réalistes. On peut être surpris de voir des candidats qui ignorent totalement ce que sont les dépenses fiscales.

La réponse à la question 3, question de réflexion, ne pouvait être correctement traitée sans les connaissances de base sur le montant et la structure du budget de l'Union européenne. Elle exigeait par ailleurs de connaître les réflexions et les accords récents, qui faisaient l'objet d'une importante actualité, notamment dans le contexte de la crise sanitaire. Les questions liées au budget de l'Union européenne, et plus largement aux liens entre finances publiques et Union européenne, ne peuvent pas être ignorées ou seulement survolées par les candidats à un concours d'accès à la haute fonction publique.

Les trois sujets étaient accompagnés de documents que les candidats devaient utiliser à bon escient. En particulier, les meilleures copies témoignent d'une correcte interprétation des documents accompagnant la question 1. Elles sont également celles qui, allant au-delà de la citation de fiches de révision induisant inévitablement une réponse stéréotypée et sans réelles idées, apportent des éléments de réflexion personnelle.

Quatre observations de méthode sont à émettre :

- les questions rédigées sous format interrogatif ou de réflexion demandent un positionnement, bien plus qu'une récitation de fiche, très aisément reconnaissable pour le correcteur. Cela a été le cas pour la question 1 *“Le niveau des prélèvements obligatoires est-il excessif?”*, et pour la question 3 *“Faut-il donner plus d'ampleur au budget de l'Union européenne ?”*, et dans une moindre mesure pour la question 2 *“A quoi servent les dépenses fiscales ?”* Pour autant, il ne s'agit pas de répondre, par exemple, à la question du niveau des prélèvements obligatoires sans connaître la définition des prélèvements

obligatoires et l'exposer clairement. Il en va de même pour la question 2 où il apparaît que certains candidats ne maîtrisaient pas la notion même de dépenses fiscales ;

- c'est ainsi que le jury insiste sur une correcte définition des termes du sujet qui permet de circonscrire correctement le périmètre de la réponse. Une correcte définition évite de traiter un sujet connexe à celui de la question posée, faute d'avoir défini ce dernier de manière pertinente ;

- s'agissant d'une épreuve comportant, en l'occurrence, trois questions à traiter dans un temps court, il n'est pas utile de rédiger les réponses comme s'il s'agissait de dissertations, comprenant une longue et dense introduction puis déployant un plan très structuré sans véritable contenu additionnel car tout aurait été dit dans l'introduction. À cet égard, certaines copies contiennent des redondances préjudiciables entre l'annonce de plan de l'introduction, les chapeaux des sous-parties et les développements propres à chaque partie. Cette observation est récurrente. A l'inverse, des candidats ne construisent pas leur démonstration autour d'un plan réfléchi donnant ainsi un aspect désordonné et non pensé à leur travail ;

- les candidats qui changent l'ordre des questions pour traiter prioritairement le sujet sur lequel ils se sentent le plus à l'aise doivent garder à l'esprit qu'un développement de la première réponse ne doit pas être traité comme si l'épreuve consistait en une question unique, faute de ne pouvoir ensuite traiter correctement les deux autres questions dans le temps imparti.

En conclusion, le jury formule les conseils suivants à l'attention des futurs candidats sur cette épreuve qui présente un caractère atypique :

- l'ensemble du programme doit être assimilé. Il s'agit d'une épreuve technique, des connaissances précises en matière de finances publiques, mais aussi un minimum de réflexion et de rétrospective sont attendus. Sur ce dernier point, lorsque les candidats entendent formuler des propositions, leur pertinence doit être privilégiée à leur nombre ;

- la bonne réussite de l'épreuve suppose de savoir gérer son temps en lisant attentivement les sujets et en répondant de façon équilibrée aux trois questions posées ;

- enfin, l'attention des candidats est appelée sur la forme : des réponses problématisées et structurées mais sans le formalisme d'une dissertation et avec un minimum de soin apporté à l'écriture pour faciliter la lecture des correcteurs.

EPREUVES D'ADMISSION

Questions relatives à l'Union européenne

Concours externe

Membres du jury : Florence ROUSSEL et Emanuel CASTELLARIN

Moyenne de l'épreuve : 12,24

En vue du tirage au sort, 103 sujets ont été préparés pour 95 candidats. L'un d'eux ne s'est pas présenté.

D'importants écarts de niveau et de préparation de l'épreuve peuvent être relevés. En conséquence, toute l'échelle de notation a été utilisée, de 02/20 à 18/20. 7 candidats ont obtenu 18/20 et le quart des candidats se situe à un bon niveau (16/20 et plus). A l'inverse, le niveau de neuf candidats s'est avéré très insuffisant (entre 2/20 et 6/20), révélant des lacunes de fond sur les fondamentaux du cadre européen.

Sur la forme, la plupart des candidats a été en mesure de présenter un exposé structuré assorti d'une bonne maîtrise du temps imparti. Quelques-uns ont toutefois eu du mal à atteindre neuf minutes, faute de connaissances suffisantes.

Le choix d'un plan type fondé sur l'opposition entre le présent et l'avenir (ou entre le passé et le présent) a été fréquent avec un succès variable en fonction du type de sujet. La discussion a généralement fait émerger une bonne réactivité et parfois une véritable aisance à l'oral, même si l'aptitude à un dialogue de qualité a été très variable selon le niveau des connaissances de chaque candidat. Plusieurs candidats ont démontré une aptitude au raisonnement.

Sur le fond, le niveau des connaissances de la plupart des candidats s'est avéré satisfaisant dans l'ensemble, voire remarquable pour certains d'entre eux. Cependant, la précision des connaissances s'est avérée inégale, tant en ce qui concerne la pratique institutionnelle que le contenu des politiques de l'Union européenne, leurs objectifs et leurs modalités.

Les sujets d'exposé comme les questions ultérieures ont porté sur différents thèmes figurant au programme de l'épreuve, qu'il s'agisse des compétences et des politiques de l'Union européenne, des relations entre l'Union, les États membres et les citoyens européens ou encore l'organisation et le fonctionnement du système institutionnel et politique. Ils ont également abordé les relations extérieures de l'Union européenne et son rôle sur la scène internationale. À l'issue de leur exposé, les candidats ont été interrogés sur certains aspects du sujet ou des prolongements de celui-ci avant que des aspects autres, entrant dans le périmètre du programme, soient abordés, dans le cadre d'un dialogue ouvert entre le candidat et le jury.

Alors que, contrairement aux années précédentes, ils ne pouvaient pas les consulter pendant l'heure de préparation en raison du contexte sanitaire, les candidats ont généralement montré qu'ils avaient lu les traités européens et qu'ils en connaissaient les grands chapitres. En revanche, les aspects juridiques apparaissent généralement insuffisamment maîtrisés, en particulier la jurisprudence. Le fait de n'avoir pas eu accès aux grands arrêts durant l'heure de préparation a probablement amplifié cette lacune. La connaissance de l'actualité, des enjeux pratiques et des aspects historiques s'est également trop souvent avérée perfectible. Bien que sans doute inévitable, la préparation intensive par des fiches s'est traduite par un formatage général, non seulement dans la présentation des connaissances en tant que telles mais aussi dans l'approche des grands enjeux de l'intégration européenne. Le manque de recul s'est souvent avéré préjudiciable pour le traitement de questions transversales ou comprenant des aspects plus théoriques. À quelques exceptions notables, les candidats ont fait montre d'un manque certain d'esprit critique et de vision personnelle, d'une capacité souvent limitée à problématiser sur les questions d'actualité et d'une absence de mise en perspective historique. Les souhaits du gouvernement français ont ainsi souvent été pris pour principale référence d'analyse, parfois comme réflexe implicite et non assumé. Si cette démarche est partiellement compréhensible pour de futurs hauts fonctionnaires, elle tend à occulter d'autres éléments pertinents d'analyse et la comparaison avec d'autres points de vue (le droit de l'Union européenne, le point de vue d'autres gouvernements ou d'autres institutions, y compris en France, la logique de l'intégration européenne, etc.).

Concours interne

Membres du jury : Delphine DERO-BUGNY et Xavier DUPRIEZ
Moyenne de l'épreuve : 12,07

Le niveau des candidats est satisfaisant. Les notes s'échelonnent de 5 à 19. 14 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16.

Les candidats respectent en général le temps de présentation du sujet. Un certain nombre d'entre eux vont cependant au-delà du temps imparti et doivent donc être interrompus par les membres du jury. L'expression orale de certains candidats est parfois confuse et peut nuire à la compréhension de la démonstration.

Les exposés sont en principe bien structurés (introduction et deux parties). Toutefois, les plans manquent fréquemment d'originalité. Une part non négligeable des candidats éprouve des difficultés à répondre correctement au sujet proposé, faute de problématisation, notamment lorsqu'il présente une forme interrogative. Dans l'exposé comme dans les réponses aux questions, les candidats hésitent trop souvent à prendre position et ne font pas toujours preuve d'un effort de mise en perspective et d'esprit critique.

Dans l'ensemble, les connaissances sont satisfaisantes. Certains candidats ont des connaissances vastes et solides. Les sujets relatifs à l'actualité sont en général bien maîtrisés. Les candidats connaissent les aspects institutionnels et la plupart des politiques de l'Union européenne. Des lacunes demeurent cependant pour ce qui concerne le marché intérieur et la concurrence. Dans ces domaines, les connaissances restent beaucoup trop approximatives.

Troisième concours

Membres du jury : Anne-Marie TOURNEPICHE et Laurent LASCOLS
Moyenne de l'épreuve : 12,15

Malgré le contexte particulier et les différentes contraintes liées à la crise sanitaire, l'épreuve orale relative aux Questions européennes s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans nécessité de devoir adapter le calendrier initialement prévu.

Ce contexte a néanmoins généré en amont de l'épreuve une modification du format de l'épreuve dans la mesure où les candidats n'avaient pas, cette année, accès aux Traités et recueils de jurisprudence lors de leur temps de préparation.

Nous considérons qu'il pourrait être opportun de pérenniser ces nouvelles conditions de l'oral de Questions Européennes. Cette mise à disposition des traités et recueils de jurisprudence ne constitue pas selon nous nécessairement un avantage pour les candidats, qui, semble-t-il, s'en servent assez peu, et lorsqu'ils le font, ont plutôt tendance à s'y perdre qu'à s'en servir de façon optimale. Sur le fond, nous n'avons d'ailleurs pas constaté de différence qui pourrait être liée à cette mise à disposition, entre cette année et les années précédentes.

Sur la forme, les candidats ont, dans l'ensemble, respecté les indications en matière de durée de l'exposé.

Sur le fond, les candidats au concours interne ont démontré des niveaux de connaissances assez hétérogènes, les notes données allant de 7 à 17. Ils expriment assez souvent des opinions sur les sujets qu'ils ont à traiter et au cours de l'échange, n'hésitant pas à faire des propositions. Ils ont assez systématiquement pris position, mais de façon quelquefois exagérément insistante, comme s'il s'agissait de répondre à un critère imposé. La matière apparaît souvent insuffisamment maîtrisée. Cela n'empêche nullement de distinguer les meilleurs candidats, mais on peut le regretter compte tenu de l'importance que joue l'Union Européenne sur les sujets que les hauts fonctionnaires auront à traiter au cours de leur carrière.

Questions internationales

Concours externe

Membres du jury : Donatienne HISSARD et Romain LE BŒUF
Moyenne de l'épreuve : 11,35

S'agissant de l'épreuve de questions internationales, le jury a réservé les meilleures notes aux candidats qui ont su développer au cours de leur entretien une réflexion personnelle, étayée sur des exemples et des démonstrations précis et appropriés. Il a privilégié également la capacité à argumenter, à défendre son point de vue, et à proposer des solutions réalistes mais originales. Il a regretté que de trop nombreux candidats aient recours à un plan d'exposé stéréotypé, fondé sur une approche historique et non sur une analyse problématisée du sujet, qui n'est arrivée souvent qu'à la toute fin de la prestation, voire au cours du dialogue avec le jury. De la même façon, certains candidats se « raccrochent » à leurs fiches, au détriment d'une analyse des termes précis du sujet. A cet égard, le jury estime qu'un temps de préparation supérieur de l'épreuve (20 mn au lieu de 10 mn) serait peut-être bénéfique et permettrait une réflexion plus approfondie. Enfin, le jury constate avec préoccupation le manque de connaissances de nombreux candidats en matière de droit international public, quoique les attentes de l'École en la matière soient parfaitement légitimes et explicitées dans le programme de l'épreuve. Le jury encourage les futurs candidats à ne pas négliger ces aspects techniques, qui sont au fondement des relations internationales.

Concours interne

Membres du jury : Sabrina ROBERT-CUENDET et Bernard VALERO
Moyenne de l'épreuve : 13,52

- 1) 69 candidats, cinq jours et demi d'épreuves orales, des conditions de prévention sanitaire strictement respectées : les épreuves orales d'admission sur les questions internationales de la session 2020 du concours interne de l'ENA se sont déroulées de manière très satisfaisante du 15 au 22 octobre 2020.

A cet égard, nous tenons à saluer le travail de préparation et d'accompagnement mené par l'équipe concours de l'ENA, et remercions chaleureusement les appariteurs pour leur bienveillante et remarquable efficacité tout au long du déroulement des épreuves.

- 2) En ce qui concerne les candidats et leurs prestations, plusieurs observations peuvent être partagées :

S'agissant de la notation, la compilation des notes attribuées par les deux membres du jury de cette épreuve font apparaître une grosse bulle de notes comprises entre 11 et 16. Ces notes traduisent la compréhension correcte du sujet et le traitement satisfaisant de celui-ci, une base solide de connaissances théoriques et pratiques sur les relations internationales, une sensibilité à l'actualité internationale du moment et, enfin, un exercice dans l'ensemble maîtrisé de cette épreuve orale.

Les notes supérieures à 16 répondent aux remarques précédentes et s'enrichissent, pour la plupart d'entre elles, d'une maîtrise renforcée de la matière internationale, d'une connaissance souvent remarquablement approfondie du droit international, d'une aisance supérieure à la moyenne s'agissant de la prise de parole, de l'agilité de la pensée et de son expression, et enfin de la capacité à émettre jugements-opinions-recommandations en argumentant de manière convaincante.

Les notes inférieures à 11 sont les « accidents » inhérents à ce type d'épreuves : sujets insuffisamment, ou mal, compris et traités, suivis de questions-réponses qui ne parviennent pas à redresser la barre, connaissances lacunaires, raisonnements fragiles et, parfois, un manque perceptible d'intérêt pour la matière internationale.

A noter que le processus de notation s'est avéré remarquablement fluide et harmonieux, les deux membres du jury, d'âges et de parcours professionnels bien distincts, s'étant entendus très aisément sur chaque candidat et sur chacune des notes attribuées.

3) En ce qui concerne les questions internationales :

Des sujets d'actualité qui sont fréquemment revenus dans les interventions des candidats : la perspective des élections américaines et le bilan de l'administration sortante, le rôle de la Chine, le Sahel, le développement durable.

Dans l'ensemble, le bagage des candidats sur les relations internationales est satisfaisant (droit international, organisation et fonctionnement des institutions internationales, situations de crises, questions régionales, rappels historiques).

En revanche, on relèvera une connaissance insuffisante, sinon de la politique étrangère de la France, du moins des nombreux outils de la diplomatie française et de certains de ses engagements sur quelques-uns des grands dossiers internationaux, (réseau et rôles des ambassades et des consulats, enseignement français à l'étranger, audiovisuel extérieur, communauté des français de l'étranger, Alliances françaises, Instituts français, chambres de commerce et d'industrie françaises, enjeux de la langue française, OIF, etc....).

Des marges de progrès se révèlent chez de nombreux candidats quant à leur capacité à relier entre eux les jeux des différents acteurs des relations internationales, ainsi que les facteurs qui agissent sur l'évolution des relations internationales, autant de clefs importantes pour décrypter ce qui se joue aujourd'hui sur la scène internationale d'un monde sujet à de profonds bouleversements...

Troisième concours

Membres du jury : Sarah CASSELLA et Antoine GRASSIN

Moyenne de l'épreuve : 9,74/20

1 – D'un point de vue général, l'épreuve de Questions internationales du 3^{ème} concours ne laisse pas une impression très satisfaisante du niveau général des candidats dont une partie non négligeable ne maîtrisait pas les notions de base relatives à ce domaine, ni même parfois les grands dossiers de l'actualité (crise syrienne, changements climatiques...).

2 – Nous avons proposé 29 sujets pour 21 candidats en ayant volontairement formulé des questions ouvertes conduisant les candidats à effectuer des choix dans leur traitement, à relier des thématiques entre elles, à prioriser les enjeux les sous-tendant, à faire preuve d'une analyse personnelle dans la mesure du possible. Les notes attribuées s'étendent de 3 à 15, la moyenne de l'épreuve se situant à 9,74. Il est à noter une forte concentration des notes entre 8 et 13 (13 candidats sur 21) et peu de candidats se démarquant nettement de ce groupe, ce qui ne nous a pas permis de noter au-dessus de 15.

3 – Nous avons noté en général – avec surprise – une proportion non négligeable de candidats n'ayant manifestement pas préparé l'épreuve de Questions internationales et dépourvus de la sorte des connaissances minimales requises sur l'ensemble des questions abordées. Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de préparer cette épreuve a minima en révisant des éléments de culture générale et en s'intéressant aux grands dossiers de l'actualité récente. Plus précisément, nous attirons l'attention des candidats sur l'importance de la maîtrise des concepts et institutions de base du droit international public qui nous a semblé négligée, y compris par un certain nombre de candidats dont la prestation était convenable.

4 – Les critères d'appréciation proposés nous ont paru très efficaces et nous ont fourni une base de discussion pertinente dans l'évaluation des candidats. Nous sommes ainsi tombés très facilement d'accord sur la très grande majorité des notes attribuées.

5 – Dans l'ensemble nous avons remarqué que le sujet attribué était presque toujours traité sans véritable construction de l'argumentation, voire à l'aide d'un plan artificiel ou peu efficace. Nous nous interrogeons à cet égard sur le temps très limité de préparation (10 minutes) probablement insuffisant pour découvrir un sujet, s'en imprégner, réunir les connaissances et proposer une argumentation personnelle. Nous nous permettons de suggérer à l'avenir que ce délai soit légèrement allongé pour atteindre 15 minutes, ce qui devrait laisser le temps au candidat d'une meilleure construction de sa présentation.

6 – Nous avons été surpris que très peu de candidats s'appuie sur leur expérience professionnelle pour traiter le sujet tiré et répondre aux questions posées, alors que leur connaissance de certains sujets semble s'expliquer par cette expérience. On attendrait – peut-être à tort – des candidats au 3^{ème} concours une posture un peu moins « scolaire » que celle des candidats au concours externe.

Epreuve orale en langue anglaise

Concours externe

Membres du jury : Chantal SCHUTZ et Daivy BABEL

Moyenne de l'épreuve : 11,51

L'objectif de l'épreuve consiste à évaluer la capacité des candidats à s'exprimer dans une langue claire et de bonne tenue et à échanger avec les examinateurs sur les aspects de la culture anglo-saxonne à laquelle introduisent les textes. Les thèmes des documents restent liés à l'actualité des pays anglophones et du Commonwealth, couvrant des questions sociales, sociétales, politiques, économiques et environnementales. Il semble qu'ait été mieux prise en compte la recommandation primordiale de lire attentivement plusieurs rapports de jury parmi les plus récents, ce qui naturellement porte ses fruits quant à la qualité de la prestation offerte.

Les examinateurs ont noté avec satisfaction le bon niveau général de préparation des candidats, leur respect de la durée préconisée pour l'exposé (10 minutes), leur aptitude à replacer l'article proposé et ses problématiques particulières dans une perspective plus générale. Ils ont particulièrement apprécié le choix fait par certains candidats d'analyser non seulement le contenu de l'article mais aussi son idéologie, son style ou son programme, en rapport avec le journal dont le document était tiré. Certains candidats ont néanmoins traité l'exposé comme une simple paraphrase de l'article, alors que le jury attend un bref résumé suivi d'un commentaire, ou un résumé analytique dans lequel le commentaire est présenté au fil du résumé. Enfin la conclusion doit être encore une fois une occasion d'ouvrir la discussion, et non un rappel d'idées encore suffisamment fraîches dans l'esprit de l'auditeur pour ne pas nécessiter une répétition.

Les candidats doivent s'attendre à des questions d'ordre assez général, et si ils sont désarçonnés par le sujet du texte, ils ne doivent pas s'enfermer dans une problématique limitée : le but de l'épreuve est de montrer son aptitude à prendre de la distance par rapport à un sujet, et le jury s'efforce par ses questions de couvrir une vaste panoplie de thèmes. Il ne faudrait pas cependant confondre l'épreuve d'anglais avec une épreuve technique : le jury n'attend pas un cours d'histoire ou d'économie, et traiter l'exposé comme une réponse à une question de cours ne correspond nullement à ses attentes. De même, les candidats sont encouragés à éviter les réponses courtes et fermées et, au contraire, à chaque fois qu'ils le peuvent, à ouvrir la discussion. Il est même tout-à-fait indiqué, comme cela se produit lors de conversations authentiques en milieu professionnel, de réfléchir, à mesure de la discussion et même de la prise de parole, à tracer des parallèles, souligner des situations comparables, mettre en lumière des questions connexes – tout ce qui amène naturellement la réflexion à progresser ou vers un infléchissement heuristique rationnel.

Bien entendu, les fautes récurrentes de prononciation, de grammaire et de lexique nuisent à la fluidité de cette discussion. Si l'apprentissage de locutions en vue de l'épreuve est indispensable (sans qu'il faille chercher à égrener coûte que coûte une liste d'expressions mémorisées pour l'occasion, ce qui peut rendre le discours artificiel), rien ne remplace la sensibilité à la culture et à l'actualité anglo-saxonnes. On ne saurait trop recommander une lecture continue et assidue de la presse (*The Guardian, The Economist, The Washington Post, The Independent, The New York Times,...*) dont sont souvent tirés les extraits donnés aux candidats.

Critères de notation

La langue joue bien entendu un rôle essentiel, mais un(e) candidat(e) qui saura compenser ses lacunes par des qualités de communication et d'écoute sera moins pénalisé(e) par ses erreurs, d'autant moins s'il ou elle se fait comprendre en mobilisant les connaissances dont il ou elle dispose, qu'elles soient linguistiques (on peut exprimer beaucoup même avec un lexique limité mais précis et correct) ou culturelles. On conseillera ainsi de ne pas hésiter à prendre des exemples que l'on connaît vraiment, même s'ils ne conviennent que partiellement.

Conseils (on se reportera également, soulignons-le une fois de plus, aux rapports des années précédentes (!)):

- Ne pas faire l'historique d'un sujet qu'on connaît mal, au risque de commettre des erreurs grossières.
- Ne pas partir du principe qu'un article anonyme a été écrit par un homme.
- Eviter "America" quand on parle des Etats-Unis dans un contexte où l'Amérique Latine et/ou le Canada sont également pertinents.
- Ne pas considérer que tout sujet proposé est "a key issue" ou "a burning issue" – il arrive que le jury propose des sujets plus marginaux...
- Essayer de ne pas répondre aux questions posées par le jury comme s'il s'agissait de questions de cours : il vaut mieux essayer de développer dès que possible.
- Si l'on choisit l'approche linéaire, il faut au minimum ajouter des informations ou des interprétations pour éviter de tomber dans la pure paraphrase.

Concours interne

Membres du jury : Sophie-Hélène CIMON et Justin STULTS
Moyenne de l'épreuve : 12,25

Face aux candidats du concours interne cette année, le jury a ressenti, comme lors des années précédentes, une qualité et une performance des candidats en constante amélioration.

Les candidats performants ont donné l'impression d'avoir consulté de nombreux articles, reportages et documentaires ce qui témoigne d'une préparation complète et sérieuse au concours. Ils ont fait preuve également d'une culture générale assez raffinée et bien étayée. Leurs arguments ont fait mouche et, de ce fait, ont renforcé leur confiance en eux-mêmes et affirmé leurs compétences orales en anglais.

Les candidats les moins performants manquaient de méthode et d'organisation dans leur présentation, et souvent ne maîtrisaient ni le registre de langue approprié, ni la structure grammaticale et lexicale nécessaire à l'obtention d'une note satisfaisante.

Troisième concours

Membres du jury : Gabrielle SMART et Michael BYRNE

Moyenne de l'épreuve : 12,81

Les articles sélectionnés pour l'épreuve d'anglais portaient sur une grande diversité de questions actuelles traitées par la presse anglo-saxonne (environnement, politique, crises internationales ou nationales, économie, société...).

Il est d'abord demandé au candidat de lire à voix haute quelques lignes du texte afin de vérifier sa compréhension et son aisance dans la langue parlée. Ensuite, il est invité à parler du texte, sans précision quant à la façon dont il l'aborde (analyse, commentaire, prétexte pour parler d'un sujet connexe...).

Le jury souligne la nécessité pour le candidat de comprendre à la fois le détail de l'article et les grandes questions auxquelles il peut mener.

Le cas échéant, le candidat peut être amené à défendre ou à opposer l'opinion exprimée dans l'article et, dans tous les cas, à en développer les idées afin d'échanger par la suite avec le jury.

L'entretien sert à évaluer la capacité du candidat à saisir l'ensemble du propos au-delà du lexique et à pouvoir s'en détacher pour rendre compte des présupposés, de la prise de position et de ce qu'implique l'ancrage à la fois linguistique et culturel de l'article.

Les examinateurs valorisent notamment la capacité du candidat à répondre aux questions tout en se montrant apte à élargir et à établir des liens pertinents pour expliciter les propos du texte (sans bien sûr chercher à masquer une lacune ou une ignorance), et à rebondir sur des sujets voisins qui peuvent survenir pendant l'échange. Le candidat veillera à éviter de proposer ce qu'il croit que le jury souhaite entendre, notamment de se contenter de répéter les idées, les expressions ou les phrases des examinateurs.

Sans qu'ils constituent les seuls critères d'évaluation, on apprécie les références culturelles (lorsqu'elles ne sont pas plaquées), le lexique riche qui témoigne d'une aisance dans la réflexion en langue étrangère ainsi que la familiarité avec les spécificités contextuelles qui conditionnent le traitement d'une question par la presse. Cependant, bien qu'un vocabulaire nuancé soit un bon objectif secondaire, il faut d'abord maîtriser le vocabulaire de base et savoir s'exprimer clairement et simplement. La clarté du discours et une communication qui utilise un vocabulaire et des structures simples l'emportent sur la sophistication.

La production phonémique (« prononciation ») ne semble pas avoir fait beaucoup de progrès en général, malgré des efforts manifestes d'amélioration, pas toujours couronnés de succès. La plupart des candidats, même ceux qui ont le plus d'aisance en anglais, ont un accent français marqué, voire très marqué. Dans la mesure où cette prononciation, notamment les intonations, empêche parfois un interlocuteur anglophone de comprendre le sens du propos, cela peut devenir un handicap car, dans ce cas, il est évident que le but de la communication n'est pas atteint. Certains candidats, de bon niveau par ailleurs, ont un débit trop rapide.

Il est recommandé d'éviter de lire ses notes car cela entraîne des problèmes de prononciation et de compréhension en général. Du reste, la fluidité est un aspect important : les hésitations nuisent à l'efficacité du discours.

La correction grammaticale laisse beaucoup à désirer. Le jury a relevé de nombreuses erreurs de concordance des temps de verbe, d'articles, de pronoms, d'adjectifs et de syntaxe. Or, l'on perçoit parfois une mémorisation appliquée des idiomes, ce qui aboutit à des approximations malheureuses.

Cependant, de manière générale, nous pouvons dire que les candidats sont motivés et plutôt bien préparés pour l'épreuve. Aucun ne s'est trouvé sans les moyens de s'exprimer, même de façon relativement élémentaire, bien que dans certains cas, il y a des hésitations et une recherche assez laborieuse de vocabulaire.

Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui avaient suffisamment d'aisance dans la langue pour discuter sur un pied d'égalité avec le jury, en élargissant le sujet proposé et en développant de nouvelles idées. Cette année, quatre candidats étaient dans ce cas, sans toutefois avoir bénéficié d'une expérience de travail dans un pays anglophone.

Par ailleurs, nous avons pondéré favorablement les candidats qui, malgré une connaissance assez moyenne de la grammaire, arrivaient à exprimer des idées sophistiquées et même à communiquer avec une facilité relative, estimant qu'ils pourront encore affiner leurs connaissances linguistiques à l'École.

Au plan des recommandations, les Prep'ENA devraient encourager les candidats à utiliser toutes les ressources possibles (internet, supports visuels et audiovisuels) pour écouter et lire de l'anglais de façon quotidienne et surtout constante. Par ailleurs, il convient de lire la presse anglo-saxonne à intervalles réguliers pour s'imprégner du langage, des idiosyncrasies des médias, des thèmes, des idées et des modes de pensée. Une telle pratique sera utile dans la perspective du concours et, bien évidemment, du métier ultérieurement. Enfin, de courts exercices quotidiens de prononciation sont à conseiller, tant il est vrai que ce qui manque le plus aux candidats est la pratique de la langue parlée.

Entretien

Concours externe

Membres du jury en appui à la troïka : Isabelle ANTOINE et Arnaud FREYDER

Moyenne de l'épreuve : 13,72

Le jury relève que **l'épreuve a été globalement bien maîtrisée par les candidats admissibles**, avec des notes s'étalant de 7 à 19. Aucun candidat ne s'est proprement effondré malgré le stress inhérent à cet entretien et plusieurs prestations se sont avérées de très bon niveau, permettant une vraie conversation avec le jury, bien plus qu'un simple jeu de questions/réponses.

Il en ressort le sentiment que les **candidats sont manifestement bien préparés**, ce qui se caractérise notamment dans le plein respect de **l'exercice de présentation qui ouvre l'épreuve** : le format des 5 minutes requises n'a jamais été méconnu et beaucoup de candidats ont su restituer, parfois avec une réelle conviction, les traits saillants de leur parcours et leurs motivations.

A cet égard, les **dossiers fournis apparaissent plus ou moins riches**. Ils sont assez souvent stéréotypés, en raison de formations académiques dans les mêmes écoles, d'échanges universitaires sur les mêmes campus et d'expériences professionnelles ou associatives sur les mêmes lieux de stage. Bien heureusement, la double page remplie par les candidats offre également quelques éléments précieux pour un échange intéressant avec le jury, lui permettant de mieux appréhender, dès le début de l'entretien, le profil du candidat se présentant à lui. Pour l'avenir, il reste recommandé aux candidats de faire preuve d'un peu d'originalité dans leur présentation, si ce n'est écrite, du moins orale, en insistant sur ce que leurs formations ou expériences passées leur ont apporté à titre personnel et de quelle manière elles ont pu forger certains traits de leur personnalité.

La **mise en situation** est sans doute la séquence la moins maîtrisée : beaucoup de candidats manquent de fondamentaux sur l'organisation et le fonctionnement de l'administration centrale, déconcentrée et territoriale, sur la relation à la hiérarchie, aux équipes et aux pairs, sur le rapport aux organisations syndicales... ce qui ne leur permet pas toujours d'adopter les bons réflexes face à une situation complexe et/ou sensible. C'est sans doute la partie de l'épreuve qui reste la plus perfectible même si elle est par construction difficile pour des étudiants ayant très peu d'expérience professionnelle. La nécessité de faire des stages aussi opérationnels que possible s'en déduit : ceux des candidats qui ont pu, par le passé, se frotter à l'expérience du terrain, au cœur d'un bureau d'administration centrale, d'une sous-préfecture, d'une association caritative... ont souvent tiré leur épingle du jeu. On ne saurait trop conseiller aux candidats de ne pas sélectionner leur stage simplement pour inscrire à son parcours une institution prestigieuse mais bien pour vivre une expérience aussi opérationnelle que possible, qui leur sera profitable pour l'épreuve comme pour leur entrée future dans la haute administration.

Enfin, les **questions d'actualité** ont été l'occasion de quelques très bonnes prestations. L'impression générale reste néanmoins celles de candidats osant peu donner leur avis personnel et sortir du registre des réponses convenues, journalistiques ou cherchant à faire plaisir au jury. Ceux qui ont su exprimer, argumenter et tenir leurs positions, avec une maturité indéniable et un vrai sens de la nuance, sont à cet égard sortis du lot. Cela suppose toutefois d'avoir su se préparer de manière aussi complète que possible, les questions du jury ayant trait à de très nombreux champs de l'actualité : la capacité à mobiliser des connaissances réelles au service d'une démonstration convaincante et un peu approfondie, même lorsque cela extrait le candidat de ses zones de confort, a été décisive.

Concours interne

Membres du jury en appui à la troïka : Delphine GOUGEON et Nicolas DESFORGES
Moyenne de l'épreuve : 12,58

Voici les principaux points que les membres du jury veulent porter à l'attention des futurs candidats :

1. S'agissant de la présentation et de l'échange sur le parcours professionnel (première partie de l'entretien)

L'exercice est globalement maîtrisé. On sent que la présentation a été longuement répétée au risque parfois d'être trop jouée et de manquer de spontanéité. Les questions que suscite ce parcours ne soulèvent pas de difficultés majeures pour les candidats qui y répondent généralement avec aisance et témoignent de leurs compétences de manière convaincante. Les meilleurs candidats savent mettre en avant des expériences professionnelles précises qui viennent éclairer leur propos.

Sur les motivations, le souhait d'exercer des responsabilités accrues revient plus souvent que la volonté de servir l'intérêt général, moins nettement exprimé.

2. S'agissant de la mise en situation

C'est, à l'évidence, la partie la plus sélective de l'entretien. Les scénarios et leurs rebondissements successifs sont en effet conçus dans le souci de pousser le candidat à des arbitrages dans des situations qui se tendent à l'extrême.

Il est clair que les candidats ont reçu, lors de leur préparation, un cadre méthodologique standard pour affronter cet exercice (du type : je suis..., les enjeux auxquels je suis confronté(e), je ne suis pas seul(e) ...). Ce cadre leur permet généralement de bien analyser la situation mais pas toujours d'y faire face. Une mise en situation est réussie quand le candidat ne contourne pas la question, prend un parti, décide ou formule une proposition claire et prend, le cas échéant, un risque.

C'est quand ils ont été contraints de le faire par les relances du jury que certains d'entre eux ont été déstabilisés. Cette difficulté à se déterminer est plus étonnante au concours interne dont les candidats ont déjà une expérience de l'administration et sont réputés être plus opérationnels. Au total, il est attendu des candidats qu'ils démontrent plus clairement leur capacité à décider. Les préparations devraient s'y attacher davantage et la scolarité y préparer.

3. Les questions d'actualité

Après une séquence précédente qui a pu les mettre en difficulté, les candidats affrontent plutôt bien cette dernière partie de l'entretien. Ils réussissent à couvrir généralement l'ensemble des champs de l'actualité, avec un peu d'inconfort dans ses franges périphériques (sport, variétés ...). Les réponses sont parfois un peu courtes et appellent de nombreuses relances. Il pourrait leur être conseillé de varier le spectre des références, par exemple sur les grandes figures féminines (au-delà d'Olympe de Gouge, Simone Weil et Giselle Halimi...). De même, il serait bon qu'ils veillent à affirmer encore plus une position personnelle par rapport au sujet évoqué.

Troisième concours

Membres du jury en appui à la troika : Chantal DIDIER et Jean-Richard CYTERMANN
Moyenne de l'épreuve : 11,17

L'épreuve d'entretien de ce 3^{ème} concours 2020 avait cette année une importance particulière, compte tenu de son coefficient renforcé en raison de la suppression de l'épreuve collective d'interaction. Elle devenait ainsi le seul oral permettant de repérer les compétences et le savoir-être des candidats. De ce point de vue, la durée (45 mn) de l'épreuve d'entretien et l'équilibre choisi entre ses trois composantes (description du parcours du candidat, mise en situation, questions d'actualité) permettent de répondre tout à fait aux objectifs de l'épreuve. La combinaison des trois exercices est de nature à aboutir à une bonne évaluation des candidats. La mise en situation reste la plus discriminante. La limitation à cinq minutes de la présentation par les candidats de leurs parcours et de leur motivation laisse plus de place aux questions et offre au jury la possibilité d'aller au-delà d'une présentation parfois standardisée. Les questions d'actualité contribuent également à mesurer la curiosité intellectuelle des candidats, leur capacité à exprimer leurs opinions et, parfois, à admettre qu'ils ne connaissent pas la réponse.

Par ailleurs, à quelques exceptions près, nous avons été favorablement frappés par la qualité d'ensemble des candidats admissibles, la diversité de leurs parcours et de leur personnalité. Malgré une préparation souvent identique, cette diversité dément le lieu commun selon lequel tous les énarques seraient formatés de manière identique ou sortiraient du même moule. La vertu de ce troisième concours est en effet de contribuer à la diversification des élèves recrutés par l'ENA.

S'agissant de l'origine des candidats d'admissibles, peu d'entre eux correspondaient aux objectifs initiaux du troisième concours, de recruter parmi les élus locaux, les dirigeants d'associations ou de syndicats. Plus de la moitié exerçaient leurs activités comme ingénieurs ou managers dans les entreprises. Quelques-uns avaient une profession libérale.

Concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat

ADMISSIBILITE

Epreuve de rédaction d'une note d'analyse et de propositions

Membres du jury : Jean-Charles JOBART, Marie-Cécile NAVES et Paul TEBOUL
Moyenne de l'épreuve : 9,41

Cette épreuve constitue l'unique épreuve écrite de ce concours. Elle représente la moitié de l'évaluation des candidats.

Il était demandé aux candidats de rédiger une note stratégique à l'intention d'un préfet de région à partir d'un dossier documentaire et de leurs propres connaissances. Ce sujet a été conçu pour différencier les candidats sur leur aptitude : (1) à analyser rapidement et précisément des documents de toutes natures (textes juridiques, administratifs, articles de presse), (2) à comprendre les enjeux multiples et imbriqués (sociaux, économiques, patrimoniaux, juridiques, internationaux, locaux), (3) à comprendre la complexité de politiques publiques (diversité des acteurs et des organismes, niveaux de gouvernance, objectifs parfois contradictoires) et (4) à faire des propositions opérationnelles (concrètes, réalistes et adaptées) et construire une stratégie afin de répondre aux enjeux.

Le sujet relatif aux politiques publiques autour du bien classé Unesco des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France visait à ne pas favoriser des candidats spécialisés en droit, en science politiques ou dans d'autres spécialités, mais à faire réfléchir à la multiplicité des acteurs intéressés, à la complexité de coordonner leurs actions et aux moyens d'atteindre les objectifs déterminés par les enjeux locaux et internationaux. Le sujet n'exigeait pas de connaissances juridiques ou administratives particulières, mais une capacité critique vis-à-vis de la complexité administrative et des logiques « descendantes » pour dégager des réponses pratiques simples afin de résoudre une situation de tension avec les élus locaux.

Il n'était pas attendu que les candidats prennent fait et cause pour l'action de l'Etat ou pour les positions défendues par les élus locaux mais de présenter avec objectivité la situation et de trouver un compromis comportant une valeur ajoutée pour le préfet.

Un trop grand nombre de copies a adopté une logique descendante, centralisatrice et uniformisatrice, ne voyant pas que les collectivités territoriales ne constituaient pas seulement des partenaires à associer, mais bien des codécideurs avec lesquels une entente devait être trouvée. Parfois, une tendance bureaucratique s'est également exprimée en proposant la création d'organes supplémentaires au sein d'une organisation administrative déjà complexe. Plus rarement, une tendance technocratique a consisté à employer des termes techniques inutilement complexes et impropres.

Le jury a constaté la bonne compréhension par la plupart des candidats du dossier documentaire, une exploitation de l'ensemble des documents fournis et une capacité d'analyse appréciable, résultant de compétences acquises par une formation par la recherche.

Les constats et diagnostics de la situation sont souvent justes mais trop longuement détaillés, parfois partiels en identifiant qu'une partie des enjeux (économique ou juridique, local ou international).

A l'inverse, l'exercice d'une note stratégique pour le préfet de région n'a été que rarement compris. Il était attendu du candidat qu'il extraie la substantifique moelle de ces documents pour présenter au préfet une note, certes analytique, mais aussi nerveuse, efficace, concrète, économe en temps de lecture. La note doit aller droit au but, tout en fournissant les éléments nécessaires à la compréhension par le préfet de tous les éléments utiles à la prise de décision.

Trop souvent, les copies, bien qu'écrites dans un français clair et correct, ont consisté en de longues dissertations à la place de notes synthétiques et rapidement utilisables par un préfet. En conséquence, la plupart des candidats ne fait pas ou peu de propositions opérationnelles. Sur ce dernier point, on ne peut que regretter la confusion entre les objectifs à atteindre qui font l'objet d'un diagnostic et les moyens dont l'exposition doit être déclinée en propositions concrètes. Par exemple, la mise en place d'un plan global de gestion ne pouvait constituer une proposition opérationnelle mais, au contraire, un objectif pour lequel des moyens et méthodes de réalisation devaient être proposés (par exemple, coordonner l'écriture de plans de gestion locaux pour chaque composante du bien par les commissions locales dédiées et en réaliser une synthèse pour élaborer un plan global).

Enfin, comme dans tout concours, la présentation formelle est prise en compte. En effet, en dépit de la bienveillance des correcteurs, qui est acquise, une copie mal présentée, à l'écriture négligée ou comportant un nombre substantiel de fautes orthographiques ou grammaticales, rend difficile la lecture et la compréhension, et peut ainsi pénaliser le candidat. On peut heureusement noter que de tels cas sont restés rares.

18 copies se sont détachées de l'ensemble par leur qualité globale, leur clarté et leur aptitude à donner des propositions concrètes et adaptées. Le jury a ainsi décidé de donner leur chance à l'oral à ces 18 candidats.

Le jury conseille aux futurs candidats, notamment ceux peu familiers des documents administratifs et politiques, de s'approprier la présentation et la rédaction de propositions de politiques publiques que certains organismes gouvernementaux ou administrations nationales ou locales formulent dans leurs notes et rapports rendus publics.

ADMISSION

Epreuve orale en langue anglaise

Membres du jury : Ahlem GHARBI et Daivy BABEL

Moyenne de l'épreuve : 10,53

Pour une préparation la plus efficace possible, le jury rappelle la nécessité de lire plusieurs rapports de jury, y compris ceux des années passées et des autres voies d'accès. En effet, une synthèse, individuelle et personnalisée, dressée par chaque candidat(e) à l'aune de cette lecture multiple, semble seule pouvoir mener à appréhender au mieux l'esprit des attentes du jury.

Cette épreuve orale en langue anglaise comprend "la lecture d'un extrait et le commentaire d'un texte de 600 mots environ ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale suivis d'une conversation avec le jury."

La lecture attentive de la presse la plus objective (The NYT, The Guardian, the Economist, comme l'écoute de NPR, the BBC ...) permet de saisir et penser dans leur complexité les enjeux majeurs afférents à l'épreuve. Un travail de recul sur la ligne éditoriale, ou le point de vue de chaque article, parfait ensuite le progrès dans la maîtrise analytique de tel ensemble organique de phénomènes. Le jury attendait naturellement que les candidats se soient tenus au fait des débats récurrents, fût-ce succinctement, tout en approfondissant quelques points saillants, bien qu'il n'exigeât en rien une connaissance encyclopédique des sujets abordés. A défaut, une conversation enrichissante demeurerait possible pour qui consentait l'effort de penser une question en termes comparatifs, voire de la repenser à une autre échelle ou dans un autre contexte dont elle/il aurait une connaissance mieux établie.

Un travail, lorsque cela s'y prête, de déconstruction dudit point de vue de l'article est tout-à-fait le bienvenu dans la mesure où cette déconstruction contribue à éclairer la compréhension, ainsi qu'encre et toujours la présentation, les enjeux et la portée – bref l'analyse – du débat soumis à l'étude.

Utiliser des mots en français lors de la conversation avec le jury reste à proscrire sans ambages. Le jury se désole que dans quelques cas, fort peu nombreux heureusement, l'indigence des compétences linguistiques rende pratiquement impossible tout échange fructueux. L'entraînement à l'expression orale et à l'interaction orale doit demeurer une priorité, régulière et fréquente – c'est un préalable absolu. Même et peut-être surtout si les candidats n'ont pas l'occasion de pratiquer l'anglais au travail, les exigences du concours de l'ENA doivent les inciter à un entraînement d'arrache-pied hebdomadaire, voire quotidien, à la production orale et aux échanges oraux en anglais, ceux-ci fussent-ils artificiels. Lors de la discussion avec le jury, une approximation sémantique peut avantageusement compenser l'oubli dans la langue cible d'un terme donné, tant que la communication peut se poursuivre et l'analyse (et l'échange) progresser.

La lecture en anglais d'articles préconisée plus haut dans ce rapport enrichira à mesure le lexique spécialisé et contextualisé nécessaire à la discussion. Pour les mots-clés, il ne peut être réalisé l'économie d'en vérifier, noter et apprendre la prononciation pour s'assurer de la clarté de son propos lors de l'épreuve orale.

Les horizons divers dont proviennent les candidats au concours externe spécial "docteurs" contribuent à l'enrichissement du recrutement par la diversité, le jury s'en félicite, en particulier car cet enrichissement s'allie à l'exigence de rigueur et de professionnalisme naturellement présente dans cette épreuve orale en langue anglaise.

Une dernière fois, nous invitons enfin vivement et tout uniment, les futurs candidats à se pencher, dans le détail, sur plusieurs rapports du jury d'anglais des années précédentes, y compris pour les autres concours et à s'atteler aux ouvrages linguistiques de référence (en matière de grammaire et de syntaxe, d'accent et de prononciation, de faux-amis, de vocabulaire, de verbes irréguliers etc.), indubitablement.

Entretien

Membres du jury : Dominique MEDA et Jean-Charles JOBART
Moyenne de l'épreuve : 9,83

L'épreuve d'entretien se composait de quatre parties, chacune de quinze minutes.

La première partie portait sur le parcours professionnel du candidat et avait pour objet de s'assurer de sa motivation et de la cohérence de son projet ainsi que de sa capacité à réussir dans la haute fonction publique administrative. La plupart des candidats ont ainsi décrit leurs parcours universitaires et professionnels, les compétences acquises lors de ceux-ci et enfin leurs motivations à rejoindre l'ENA ainsi que leurs projets de carrière. Le jury a ainsi pu apprécier la sincérité et la très grande diversité des profils des candidats admis à passer l'oral de ce concours externe spécial, certains ayant des parcours d'historien, de juriste, de spécialiste des relations internationales, d'économiste, de sociologue, de politiste, de spécialiste de philosophie, de littérature ou de gestion forestière. Certains candidats ont pu, dès cette présentation, démontrer leurs valeurs éthiques et leur implication au service de l'intérêt collectif.

Les seconde et troisième parties étaient constituées de deux mises en situation, la première portant sur le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, en principe familier aux candidats, et la seconde sur une situation d'administration générale à laquelle peut être confronté un élève à sa sortie de l'ENA. Ces deux exercices avaient pour but de permettre au candidat de montrer sa capacité d'analyse des problèmes qui lui sont soumis, et de synthèse pour proposer des solutions fondées sur ses connaissances, son expérience et son bon sens. Le jury a parfois relevé une méconnaissance des réalités administratives, une certaine crainte à la prise de décision ou, à l'inverse, une précipitation à l'action mais également, chez les meilleurs candidats, une prise en compte de la complexité des enjeux, de l'environnement administratif, des appuis ou résistances chez les parties prenantes, un souci d'efficacité et d'humanité.

La quatrième partie de l'entretien était consacrée à des questions d'actualité qui avaient moins pour objet d'apprécier la culture générale du candidat que son ouverture d'esprit, l'attention portée aux évolutions du monde et, surtout, sa capacité à développer des idées intéressantes et étayées sur des sujets qu'éventuellement il découvrait. Les candidats ont été interrogés en moyenne sur cinq questions relevant tant de l'économie, du social, de la santé publique, que des institutions, des relations internationales ou de l'environnement. Si certains candidats ont démontré une vaste culture, le jury a parfois déploré des réponses courtes et fermées assénées presque sans argumentation.

De façon générale, ont été valorisés les candidats ayant fait preuve de personnalité, ayant su faire valoir leurs positions avec clarté et conviction, ayant démontré leur esprit critique et leurs valeurs républicaines ainsi que leur capacité à appréhender rapidement et finement une situation complexe. A l'unanimité du jury, quatre candidats se sont particulièrement démarqués, tant par leurs qualités intellectuelles qu'humaines.